



# ANNEXES DES COMMISSIONS REGIONALES

CA du 4 mars 2026



## EPREUVES 2026

- Dimanche 13 Septembre 2026:
- Dimanche 27 Septembre 2026:
- Dimanche 04 Octobre 2026:
- Dimanche 11 Octobre 2026 :
- Dimanche 18 Octobre 2026 :
- Dimanche 25 Octobre 2026 :

***Il y aura au maximum 5 épreuves de la Coupe BFC de BMX Racing d'organisées en 2026  
Les épreuves peuvent être organisées le samedi en après midi ou en nocturne.***

Ces épreuves devront être inscrites au calendrier régional Bourgogne Franche Comté FFC.

## REGLEMENT

### **DEFINITION :**

La Coupe de Bourgogne Franche-Comté BMX est une organisation de la commission régionale de BMX, les clubs organisateurs et les participants sont tenus de connaître et respecter le présent règlement.

### **PARTICIPATION :**

Les manches de la Coupe de Bourgogne Franche-Comté BMX sont ouvertes aux licenciés FFC toutes catégories, quelque soit leur comité d'appartenance.

Le fait de participer à la compétition implique l'acceptation pure et simple du présent règlement dans son intégralité.

Le règlement pourra être consulté sur le site du Comité régional [www.fcc-bfc.fr](http://www.fcc-bfc.fr)

### **CATEGORIES :**

**Les catégories sont définies par la Commission BMX Bourgogne / Franche-Comté .**

**Elles sont au nombre de 18, 15 (13+2) en 20' et 3 en 24'**

Cruisers femmes **U15 et +**  
Cruisers **hommes 29 et -**  
Cruisers **30 ans et +**

**U7** Garçons et Filles  
**U9** Filles  
**U9** Garçons  
**U11** Filles  
**U11** Garçons

**U13** Filles  
**U13** Garçons  
**U15** Filles  
**U15** Garçons

**U17** Garçons  
Femmes **U17 et +**  
Hommes **17/29 ans**  
Hommes **30 ans et +**

Les catégories peuvent être regroupées si le nombre de participants n'est pas suffisant (4 pilotes minimum).

Pour le classement final, toutes les catégories seront récompensées (même en cas de regroupement).

Le rattachement à une catégorie est définitif (catégorie Filles/Garçon) et est défini à la première participation.

### **Sur-classement :**

AUCUN SUR-CLASSEMENT sauf accord de la DTN

# COUPE DE BOURGOGNE / FRANCHE-COMTE BMX Racing



## **ENGAGEMENTS :**

La Coupe BMX Bourgogne / Franche Comté est ouverte à tous les pilotes licenciés FFC, quelque soit leur comité d'appartenance. Il n'est pas appliqué de tarif particulier.

### Gestion des engagements

La course sera déclarée sur Engagement MAJ ( espace club).

Les inscriptions et règlements seront réalisés par les clubs sur l'espace club **avant le mercredi matin précédant l'épreuve à 08h00.**

### Montant des engagements \*

Le montant des engagements est fixé comme suit :

**10.00** Euros par pilote **U13 et -** pour une épreuve de 20"

**12.00** Euros par pilote **U15 et +** pour une épreuve de 20" ou de 24"

**16.00** Euros par pilote pour deux épreuves 20" et 24"

Pour l'ensemble des épreuves, **si inscription sur place le jour de la course le montant de l'engagement sera doublé.**

Le Comité Régional et les membres de la Commission Régionale de BMX se réservent le droit d'augmenter le montant des engagements. Toute décision devra faire l'objet d'une communication au club organisateur.

**\*Les montants des engagements sont ajustés en fonction du coût de SQORZ .**

## **CLASSEMENTS :**

Le classement final sera calculé sur tous les résultats (Pas de joker)

En cas d'égalité, la place réalisée à la finale (ou dernière manche) départagera les coureurs.

Un classement des Clubs sera réalisé et seul le Club premier à l'issue de la dernière épreuve sera récompensé.

Le classement des clubs se fera sur les pilotes finalistes de toutes les catégories.

Le pilote arrivé 1er marquera 10 points, le 2ème 8 points, le 3ème 6 points, le 4ème 5 points, le 5ème 4 points, le 6ème 3 points, le 7ème 2 points, le 8ème 1 point

Les classements complets de l'épreuve (après validation par le Président du Jury), le classement général provisoire et le classement des clubs seront diffusés par l'administrateur de la course.

## **REGLEMENTATION :**

L'épreuve sera réalisée sous réglementation FFC.

La compétition sera réalisée sous la formule manches brassées. (Utilisation du logiciel SQORZ)  
Toutes les catégories où il y a 8 pilotes et moins seront courues en 3 Manches et Finale.

Les plaques de cadre sont obligatoires.

# COUPE DE BOURGOGNE / FRANCHE-COMTE BMX Racing



## TIMING :

Déroulé de principe :	Pour une épreuve le dimanche	Pour une épreuve le samedi
	Début des essais 10h00	Début des essais 13h00
	Manche 1 début 11h30	Manches début 14h30
	Pause : 0h50	Fin épreuve 18h30
	Manche 2 à Phases Finales	
	Podiums	

Le dossier d'invitation reprend le timing prévisionnel des compétitions et des entraînements définis par la CR BMX. Un timing des essais actualisé est diffusé aux clubs le vendredi avant l'épreuve.

## Ouverture de la piste la veille de la compétition

La piste sera ouverte (ou non) aux seuls pilotes inscrits à la compétition, selon les modalités précisées dans le guide de compétition par le club organisateur. (Horaires d'ouverture, ...)

## RECOMPENSES :

Les coupes (ou Trophées) seront remises lors de la cérémonie protocolaire aux pilotes sur le podium en présence des personnalités FFC et des partenaires du Club organisateur.

Tous les pilotes finalistes des catégories **20'**, **U7** à **U15** sont récompensés à chacune des manches.

En cas de regroupement des catégories **U13 Filles et U15 Filles**, chacune des catégories sera récompensée.

Les autres catégories ne sont récompensées que sur le classement final.

L'organisateur a libre choix des trophées de sa remise de prix pour le podium (1 à 3) et des médailles seront remises pour les places de 4 à 8. Toutes les récompenses sont remises au podium.

Les 3 premiers des catégories 20 pouces au-delà de U15, seront appelés à venir sur le podium sans être récompensés, ainsi que les 3 premiers de toutes les catégories 24 pouces.

La participation des concurrents aux cérémonies protocolaires à l'issue de chaque manche est obligatoire.

En cas d'absence, le compétiteur ne percevra pas son prix et ne marquera pas les points attribués lors de la compétition. (Dérogation en cas de problème médical)

La cérémonie protocolaire devra se dérouler immédiatement après les finales.

La commission régionale BMX récompensera le classement général à l'issue de la finale, classements individuels et classement des Clubs, seul le club classé 1<sup>er</sup> est récompensé. (Fourniture des Trophées)

La remise des prix de la Coupe de Bourgogne Franche-Comté BMX, classement général sera effectuée lors de la finale.

## Pour le classement général final, toutes les catégories seront récompensées

Les **PILOTES** récompensées pour le classement général sont (même en cas de regroupement):

**24'** : Les 8 premiers de toutes les catégories

**20'** : Les 8 premiers de toutes les catégories

Pour le classement général final, les **U7 Filles et U17 Filles** sont ressorties

Pour la remise des récompenses pour le classement final, chaque Club désignera un représentant qui récupèrera les récompenses des pilotes absents à la fin des podiums.

Nota : les cérémonies protocolaires pourront évoluer en fonction de la réglementation Fédérale liée au contexte sanitaire

# CHAMPIONNAT REGIONAL BMX Racing 2026 BOURGOGNE / FRANCHE-COMTE



**Date de l'épreuve : 24 mai 2026**  
**Organisée par XXXXXXX**

Cette épreuve est inscrite au calendrier régional Bourgogne Franche Comté FFC.  
La date est fixée par la FFC, elle est publiée dans la note aux clubs pour la saison en cours.

## REGLEMENT

### **DEFINITION :**

Le Championnat Régional de Bourgogne Franche-Comté BMX est une organisation de la commission régionale de BMX, le Club organisateur et les participants sont tenus de connaître et respecter le présent règlement.

### **PARTICIPATION :**

Le Championnat Régional de Bourgogne Franche-Comté BMX est ouvert aux licenciés FFC de toutes les catégories de la région de Bourgogne Franche-Comté.

Le fait de participer à la compétition implique l'acceptation pure et simple du présent règlement dans son intégralité.

Le règlement pourra être consulté sur le site du Comité régional [www.fcc-bfc.fr](http://www.fcc-bfc.fr)

**La participation au Championnat Régional valide la qualification au Trophée de France, au Challenge National et Championnat de France. Ceci ne concerne pas les U19, U23 et Elites.**

### **CATEGORIES :**

**Les catégories sont définies par la Commission BMX Bourgogne / Franche-Comté .**

**Elles sont au nombre de 20**

Cruisers femmes **U15** et +

Cruisers **U15** et **U17**

Cruisers 34 ans et moins

Cruisers 35 ans et plus

**U7** Garçons

**U7** Filles

**U9** Filles

**U9** Garçons

**U11** Filles

**U11** Garçons

**U13** Filles

**U13** Garçons

**U15** Filles

**U15** Garçons

**U17** Filles

**U17** Garçons

Femmes 17 ans et plus

**U19** Hommes

Hommes 19/29 ans

Hommes 30 ans et +

La catégorie U19 ne roulera pas sur les sections « PRO »

Les catégories peuvent être regroupées si le nombre de participants n'est pas suffisant (4 pilotes minimum).

Pour le classement final, toutes les catégories seront récompensées (même en cas de regroupement).

Il n'y aura pas de titre de Champion de Bourgogne – Franche-Comté de décerné s'il y a moins de 3 participants présents dans la catégorie.

# CHAMPIONNAT REGIONAL BMX Racing 2026

## BOURGOGNE / FRANCHE-COMTE

### Sur-classement :

AUCUN SUR-CLASSEMENT sauf autorisation de la DTN

### ENGAGEMENTS :

Le Championnat Régional BMX Bourgogne / Franche Comté n'est ouvert qu'aux seuls licenciés du comité Bourgogne Franche Comté.

#### Gestion des engagements

La course sera déclarée sur engagement MAJ ( espace club).

Les inscriptions et règlements seront réalisés **par les clubs** sur leur espace club avant **le mercredi précédant l'épreuve à 08h00.**

#### Montant des engagements

Le montant des engagements est fixé comme suit \* :

**10** Euros par pilote **U13 et -** pour une épreuve de 20" ou de 24"

**12** Euros par pilote **U15 et +** pour une épreuve de 20" ou de 24"

**16** Euros par pilote pour deux épreuves 20" et 24"

Pour l'ensemble des épreuves : **Majoration si inscription après le mercredi 8h00 hors espace club. (doublée)**

Le Comité Régional et les membres de la Commission Régionale de BMX se réservent le droit d'augmenter le montant des engagements. Toute décision devra faire l'objet d'une communication au club organisateur. Il n'y a pas de remboursement en cas d'absence.

**Les montants des engagements sont ajustés en fonction du coût de SQORZ.**

### CLASSEMENTS :

Les classements complets de l'épreuve (après validation par le Président du Jury) et le classement des Clubs seront diffusés par l'administrateur de la course. Seul le Club classé premier est récompensé.

Le classement des clubs se fera sur les pilotes finalistes de toutes les catégories.

Le pilote arrivé 1<sup>er</sup> marquera 10 points, le 2<sup>ème</sup> 8 points, le 3<sup>ème</sup> 6 points, le 4<sup>ème</sup> 5 points, le 5<sup>ème</sup> 4 points, le 6<sup>ème</sup> 3 points, le 7<sup>ème</sup> 2 points, le 8<sup>ème</sup> 1 point

### REGLEMENTATION :

L'épreuve sera réalisée sous réglementation FFC . Les plaques de cadre sont obligatoires.

La compétition sera réalisée sous la formule manches brassées. (Utilisation du logiciel SQORZ)

Toutes les catégories où il y a 8 pilotes et moins seront courues en 3 Manches et Finale.

Les plaques de cadre sont obligatoires.

### TIMING :

Le dossier d'invitation reprend le timing prévisionnel des compétitions et des entraînements définis par la CR BMX.

Un timing actualisé est diffusé aux Clubs le vendredi avant l'épreuve **(début des essais à 09h).**

### Déroulé de principe :

Début des essais 09h00	Fin des essais 10h25
Présentation, défilé des Clubs	
Manche 1 début 11h10	
Manche 2	
Pause : 0h50	
Manche 3 à Phases Finales	
Podiums 16h45 (environ)	

# CHAMPIONNAT REGIONAL BMX Racing 2026

## BOURGOGNE / FRANCHE-COMTE

### **Ouverture de la piste la veille de la compétition**

La piste sera ouverte (ou non) aux seuls pilotes inscrits à la compétition, selon les modalités précisées dans le guide de compétition par le club organisateur . (Horaires d'ouverture, ...)

### **RECOMPENSES :**

Les coupes (ou Trophées) seront remises à tous les pilotes sur le podium lors de la cérémonie protocolaire en présence des personnalités FFC et des partenaires du Club organisateur.

**Les PILOTES récompensées sont :**

**Les 8 finalistes pour toutes les catégories aussi bien en 20 pouces que 24 pouces.**

**Les filles U7 sont ressorties, même si elles ont été regroupées.**

**La participation des concurrents aux cérémonies protocolaires à l'issue de l'épreuve est obligatoire.**

En cas d'absence, sur le podium le compétiteur ne percevra pas son prix et n'apparaîtra pas dans le classement final. (Exception faite des pilotes blessés)

La cérémonie protocolaire devra se dérouler immédiatement après les finales.

La commission régionale BMX fournit les coupes (ou Trophées) pour les classements individuels et le classement des clubs. Seul le Club classé premier est récompensé.

Un maillot de Champion Régional sera remis au vainqueur de chaque catégorie.

Nota : La forme de la cérémonie protocolaire pourra évoluer en fonction de la réglementation Fédérale liée au contexte sanitaire.



**Comité Régional  
de Bourgogne Franche-Comté**

**CONVENTION D'ORGANISATION**

COUPE DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE

BMX Racing

**ANNÉE 2026**

Manche N°

(Lieu et date)

# COUPE DE BOURGOGNE / FRANCHE-COMTE BMX Racing



## Entre les soussignés :

Comité Régional de Cyclisme de Bourgogne Franche-Comté

Dont le siège social est situé :

CREPS 15, rue Pierre de Coubertin 21 000 DIJON

Représentée par son Vice-Président,  
Responsable de la Commission BMX,

Monsieur Eric PIHET

Et

(1) Le Club dénommé :

Dont le siège social est situé :

Représenté par son Président :

D'autre part ;

Ci-après dénommé Club organisateur

IL A ÉTÉ EXPOSÉ CE QUI SUIT :

La commission Régionale BMX de Bourgogne Franche-Comté a décidé de retenir la candidature du Club pour l'accueil et l'organisation de la XX manche de la Coupe de Bourgogne Franche-Comté BMX qui se disputera le 2026.

Cette décision de la Commission Régionale BMX de Bourgogne Franche-Comté a été prise compte-tenu de l'engagement écrit du candidat de se conformer aux conditions techniques, administratives et financières du présent cahier des charges d'organisation.

CECI EXPOSÉ, LES PARTIES ONT ENSUITE CONVENU CE QUI SUIT :

Les épreuves seront ouvertes aux autres Comités Régionaux

## 1 - ENGAGEMENTS DE LA COMMISSION BMX BOURGOGNE FRANCHE-COMTE

### Article 1

La Commission Régionale BMX s'engage à fournir l'ensemble des arbitres pour le bon déroulement de l'épreuve.

Soit :

- Le Président du Jury
- Le Président du Jury adjoint
- L'arbitre de pré-grille
- Le starter
- 2 arbitres de départ
- 4 arbitres de piste
- 1 arbitre d'arrivée
- 2 pointeurs arbitres (qui tourneront avec les arbitres de piste)
- 1 arbitre, administrateur de course

# COUPE DE BOURGOGNE / FRANCHE-COMTE BMX Racing



## Article 2

La Commission Régionale BMX assurera l'ensemble des tâches de secrétariat pour le bon déroulement de l'épreuve.

Soit :

- Recensement de l'ensemble des engagements des pilotes par l'intermédiaire des clubs
- Contrôle des engagements en fonction des règles sportives du Comité Régional BFC
- Fourniture du matériel de secrétariat
  1. Ordinateur(s)
  2. Imprimante
  3. Papier imprimante
  4. Pastilles pour les essais
  5. Fourniture de bureau
- Etablissement des listes d'engagés
- Etablissement des feuilles de race
- Gestion de l'épreuve
- Etablissement et diffusion des résultats
- Etablissement et diffusion des classements individuels et par clubs

## Article 3

**Le Club organisateur BMX, assurera le contrôle vidéo de l'arrivée, photo finish et la prise en charge financière de celui-ci. Le montant des inscriptions en tient compte (0.50€ par inscription)**

- Gestion de la vidéo pendant l'épreuve en fonction des règles sportives du Comité Régional

## Article 4

La Commission Régionale BMX fournira l'équipement radio pour les arbitres

## Article 5

La Commission Régionale BMX fournira les trophées à l'issue de la dernière manche, **pour les récompenses du classement final individuel** par catégorie (8 premiers), pour le classement des clubs, uniquement pour le **club classé 1er**.

## 2 - ENGAGEMENTS DU CLUB ORGANISATEUR

### Avant l'épreuve

Le Club organisateur s'engage :

#### Article 1

A compléter et signer le présent cahier des charges

#### Article 2

# COUPE DE BOURGOGNE / FRANCHE-COMTE BMX Racing



A fournir une copie de l'homologation valide de la piste, réalisée par la Fédération Française de Cyclisme

A fournir une copie de la convention secours signée avec un organisme agréé

A fournir une copie des attestations d'assurance fournies par la FFC.

A faire figurer dans le Guide de compétition les modalités d'ouverture de sa piste la veille de la compétition. (**uniquement pour les pilotes inscrits à la compétition**)

## Article 3

A régler auprès du Comité Régional de Cyclisme de Bourgogne Franche-Comté les droits d'organisations règlementaires ainsi que la part des droits d'engagements règlementaires

Droits d'organisation : **120€ +120€ part assurance**

## Pendant l'épreuve

### Article 4

A prévoir la présence du trésorier(ère) du Club pour la comptabilité et l'encaissement des droits d'engagement . Uniquement pour les inscriptions sur place, les inscriptions se faisant via les espaces Club .

### Article 5

A mettre à disposition du Président du Jury :

- 4 Officiels aide pour la prégrille (licenciés)
- 1 Officiel sortie de circuit (licencié)
- 1 responsable de l'affichage

### Article 6

A fournir à sa charge un speaker (licencié FFC) pour toute la durée de l'épreuve.

### Article 7

A prévoir un local fermé (pas de tonnelle) pour le secrétariat et la photo finish comportant :

- Une table secrétariat
- Une table photo finish
- Une alimentation électrique secrétariat
- Une alimentation électrique Photo finish
- Des chaises en nombre suffisant

### Article 8

Tableaux d'affichage des races

# COUPE DE BOURGOGNE / FRANCHE-COMTE BMX Racing



Des panneaux d'affichage seront installés si le site de compétition est en zone de réception faible. (course gérée avec le logiciel SQORZ) . Dans ce cas, Il sera veillé à ce qu'ils soient placés à proximité du parc pilotes, à un endroit accessible.

## Article 9

A prévoir une réception pendant la pause repas pour :

- Les personnalités présentes
- Les responsables régionaux et les Présidents de Clubs
- Les arbitres officiant sur l'épreuve
- La Presse

## Article 10

A prendre en charge la restauration des arbitres nommés et la gestion de celle-ci.

**A prévoir un accès facilité pour la restauration des arbitres et de toutes les personnes qui sont nécessaires au bon déroulement de l'épreuve.**

## Article 11

A fournir aux arbitres pendant l'épreuve boissons chaudes ou froides, selon la météo

## Article 12

A prévoir la sonorisation de la pré-grille pour l'appel des pilotes

## Article 13

A prévoir une sonorisation adaptée lors de l'épreuve, sans que la répartition ne perturbe le déroulement de l'épreuve (départ et arrivée)

## Article 14

A prévoir un parking suffisamment grand pour les officiels, les participants et le public

## Article 15

A prévoir l'entretien de la piste pendant l'épreuve

## Article 16

La cérémonie protocolaire devra se dérouler immédiatement après les finales.

L'organisateur a libre choix des trophées de sa remise de prix pour le podium (1 à 3).

Des médailles seront remises pour les places de 4 à 8.

Les coupes (ou Trophées) , médailles seront remises aux pilotes sur le podium lors de la cérémonie protocolaire en présence des personnalités FFC et des partenaires du Club organisateur.

# COUPE DE BOURGOGNE / FRANCHE-COMTE BMX Racing



Les catégories récompensées (9) lors de chaque manche (les 8 premiers)

- **U7** Garçons et Filles
- **U9** Garçons
- **U9** Filles
- **U11** Garçons
- **U11** Filles
- **U13** Garçons
- **U13** Filles
- **U15** Garçons
- **U15** Filles

## Article 17

A prévoir une convention avec un organisme de secours agréé par la préfecture avec un minimum de deux binômes sur la piste

## Article 18

A prévoir des sanitaires en nombre suffisant

## Article 19

A prévoir une pré-grille suffisamment grande, si possible avec des zones de regroupement par blocs (voir règlement sportif).

## 3 - EXECUTION DE LA CONVENTION

### 3-1 - Exécution par des représentants ou mandataires

Chaque partie s'oblige expressément à l'égard de l'autre à faire respecter les engagements qu'elle a pris dans la présente convention lorsque pour l'exécution de certaines de ses obligations, elle s'en remet à un prestataire ou à un quelconque organisme le représentant.

Fait à ....., le .....

Le Vice-Président du Comté Régional,  
Responsable de la Commission BMX

le Président du Club organisateur

Toutes les pages de la convention doivent être paraphées par les signataires

(1) Signature précédée de la mention « Lu et approuvé ».



Comité Régional de BOURGOGNE / FRANCHE-COMTE

## **CONVENTION D'ORGANISATION**

**CHAMPIONNAT DE BOURGOGNE / FRANCHE-COMTE BMX Racing**

**ANNÉE 2026**

**Xxxxx le 24 MAI**

# CHAMPIONNAT DE BOURGOGNE / FRANCHE-COMTE BMX Racing



## Entre les soussignés :

(1) Le Comité Régional de BOURGOGNE / FRANCHE-COMTE, dont le siège social est situé : CREPS de Dijon  
15, Rue Pierre de Coubertin 21 000 Dijon

Représenté par le responsable de la commission régionale BMX : PIHET Éric

Et

(1) Le club dénommé :

Dont le siège social est situé

Représenté par son Président

D'autre part ;

1) ci-après dénommés organisateurs

IL A TOUT D'ABORD ÉTÉ EXPOSÉ CE QUI SUIT :

Le Conseil d'Administration du Comité de Bourgogne / Franche-Comté de la FFC a décidé de retenir la candidature du club **xxxxxx** pour l'accueil et l'organisation du championnat régional Bourgogne / Franche-Comté de BMX Racing qui se déroulera le **24 mai 2026**.

Cette décision du Conseil d'Administration ou du Bureau Exécutif du Comité Régional a été prise compte tenu de l'engagement écrit des candidats de se conformer aux conditions techniques, administratives et financières du cahier des charges d'organisation.

CECI EXPOSÉ, LES PARTIES ONT ENSUITE CONVENU CE QUI SUIT :

## 1 - ENGAGEMENTS DU COMITE REGIONAL DE BOURGOGNE / FRANCHE-COMTE

### Article 1.1- Obligations en matière de promotion

Le Comité s'attachera à assurer la promotion de l'épreuve et il lui appartiendra en particulier de diffuser au niveau régional les résultats des compétitions, par tous les moyens de communication appropriés et notamment sur son site internet.

### Article 1.2 - Droits cédés par le Comité

Le Comité autorise le club organisateur :

1 / à utiliser dans sa communication le label et la mention « CHAMPIONNAT DE BOURGOGNE / FRANCHE-COMTE BMX Racing ».

2 / à négocier pour son compte, et auprès de ses propres partenaires, les droits de marketing de l'épreuve. Cependant, le Comité se réserve le droit de négocier, pour son compte, la présence d'un sponsor titre pour le « Championnat de Bourgogne / Franche-Comté » jusqu'à six mois avant la date de l'épreuve,

Dans l'éventualité d'un tel partenariat, un avenant au présent contrat sera établi pour fixer les conditions de la présence de ce sponsor titre notamment en terme de présence terrain (banderoles, stands, etc.), de supports de communication (affiches, flyers, encarts publicitaires, etc.) et de présence média. Les supports de communication seraient alors fournis par le Comité Régional.

Passé ce délai, le club organisateur pourra négocier, pour son propre compte, la présence d'un sponsor titre, sous réserve d'obtenir l'accord préalable du Comité.



## 2 - ENGAGEMENTS DU CLUB ORGANISATEUR

### Le Club Organisateur s'engage à :

Fournir une copie de l'homologation valide de la piste, réalisée par la Fédération Française de Cyclisme

Fournir une copie de la convention secours signée avec un organisme agréé

Fournir une copie des attestations d'assurance fournies par la FFC.

A faire figurer dans le Guide de compétition les modalités d'ouverture de sa piste la veille de la compétition.

**( uniquement pour les pilotes inscrits à la compétition)**

### **Article 2.1 - Obligations financières**

#### 2.1.1 - Redevance Comité

Le club organisateur s'engage à verser au Comité régional de Bourgogne / Franche-Comté, après attribution de l'épreuve la somme en vigueur fixée par le comité.

#### 2.1.2 - Indemnisation des officiels

L'indemnisation des officiels ci-après désignés par le Comité ou le club, se fera selon les pratiques en vigueur dans la discipline et le Comité régional.

Le Club est tenu d'organiser la restauration pour les officiels et d'organiser en cours d'épreuve la distribution de boissons (non alcoolisées) adaptées aux conditions météo.

#### 2.1.3 – Officiels :

Désignés par la Commission Régionale BMX : Repris indice A

Désignés par le club organisateur : Repris indice B

A : 1 Président du jury

A : 1 Président du jury adjoint

A : 4 Arbitres de circuit

A : 2 Arbitres de départ

A : 1 Arbitre d'arrivée

A : 1 Starter

A : 1 arbitre administrateur de course

A : 1 arbitre de pré-grille et contrôle technique

A : 2 Pointeurs d'arrivée (arbitres)

B : 4 Officiels de grille et pré-grille

B : 1 Officiel sortie de circuit

B : 1 Afficheur (si besoins)

A : Personnes devant être choisies parmi les listes des Commissaires régionaux, nationaux, fédéraux ou CNE.

B : arbitres club (recommandés) ou éventuellement, personnes titulaires d'une licence FFC.

De plus, un certain nombre d'autres personnes sera désigné par l'organisateur en quantité suffisante, pour une bonne organisation : accueil, sonorisation, contrôle des espaces réservés, sécurité, accueil des officiels, photocopies et affichage des races, entretien de la piste, entretien général, etc.

Le club à obligation de mettre en œuvre tous les moyens appropriés afin d'assurer la sécurité maximum des pilotes et du public pendant tout le déroulement de l'épreuve

#### 2.1.4 – Photo Finish

Le Club prend à sa charge le coût de la photo finish, le coût des inscriptions tient compte de cette prestation, ( **0.5€** par participants) .



## Article 2.2 - animateurs

L'animation sera assurée par un speaker titulaire au minimum d'une licence « animateur régional » à la FFC. *Exception faite si le speaker est membre du club organisateur. Il devra être licencié FFC.*  
Son indemnisation fera l'objet d'un accord de gré à gré avec l'organisateur

## Article 2.3 - Avis du Comité régional sur les installations et le tracé

La piste devra avoir fait l'objet d'une reconnaissance de la part du responsable régional avec établissement d'un rapport circonstancié qui devra être obligatoirement soumis à la CR BMX.

Il devra faire état :

De la nature des installations construites et de celles à prévoir le cas échéant.

Des travaux d'aménagement et de la mise en conformité de la piste.

## Article 2.4 - Service médical – Protocole sanitaire

### 2.4.1 Secouristes

Une équipe de secouristes devra être présente sur le lieu de l'épreuve dès les essais et jusqu'à la fin des compétitions. Les frais engendrés seront à la charge du club organisateur. De plus, il sera nécessaire de prévoir un itinéraire d'évacuation qui sera tenu dégagé pendant toute la durée de l'épreuve.

Un abri pour les premiers soins est indispensable ainsi que des moyens de liaison efficaces, dans le cas d'une évacuation urgente.

### 2.4.2 Protocole Sanitaire

L'organisateur aura à mettre en place le protocole sanitaire préconisé par la FFC, éventuellement aggravé des prescriptions des autorités locales ou Préfectorales.

## Article 2.5 - Prestations fournies par le club

### 2.5.1 - Dossier d'invitation

Le dossier d'invitation devra être envoyé 1 mois avant la date de la course au Comité Régional pour validation.

Le dossier d'invitation devra reprendre le timing prévisionnel des compétitions et des entraînements définis par la CR BMX.

Tout changement, dû au nombre d'engagés (ou tout autre motif) après diffusion du dossier d'invitation, sera de la responsabilité exclusive du Comité régional qui en assurera la communication auprès des clubs.

### 2.5.2 - Accueil

Un local clairement fléché permettra de recevoir les coureurs ou leur responsable afin de leur procurer toutes les informations nécessaires quant au déroulement des épreuves, des essais, etc. ...

Des panneaux d'affichage seront installés s'il le site de compétition est en zone de réception faible. (course gérée avec le logiciel SQORZ) . Ils compléteront l'information. Par exemple : horaires, des essais et des courses, liste récapitulative des engagés par catégories, feuilles de races etc. ...

### 2.5.3 - Secrétariat et arbitrage

a : Les locaux

L'organisateur de la manifestation s'engage à mettre à disposition un local secrétariat. Si ce dernier ne possède pas de bâtiment, il devra fournir un local de 15m<sup>2</sup> minimum. Ce dernier sera affecté au secrétariat de course et reproduction des feuilles de race. L'organisateur devra également prévoir, selon les conditions météorologiques, climatisation ou chauffage. Le local secrétariat ne doit être réservé qu'à cette tâche. Il ne

# CHAMPIONNAT DE BOURGOGNE / FRANCHE-COMTE BMX Racing



devra en aucun cas servir de dépôt de matériel. L'accès au local secrétariat sera exclusivement réservé au personnel affecté à ce poste.

Le local de secrétariat devra être le plus près possible de la ligne d'arrivée. Aucune circulation ne sera possible au niveau de la ligne d'arrivée en dehors du personnel affecté aux arrivées.

b : Matériel à prévoir

3 prises de courant minimum.

2 tables, 4 chaises.

Les Commissaires devront pouvoir disposer d'un second local afin de gérer les réclamations et appels relatifs au déroulement de la course. Son accès sera réservé au personnel d'arrivée, au Président du Jury et au directeur de l'organisation ainsi qu'aux personnes utilisant les feuilles de race (pré-grille, départ speaker, responsable affichage).

c : Personnel

Le personnel du secrétariat comprendra 1 personne, un administrateur désigné par la commission Régionale BMX.

## 2.5.4 - Piste

La piste devra avoir reçu son homologation et sa certification sur le plan régional (cf. article 2.4) avec établissement du procès-verbal correspondant sur lequel devra être spécifiée la classification de la piste.

Cette dernière devra être clôturée sur tout son périmètre pour des questions de sécurité et afin de permettre aux commissaires d'effectuer leur travail dans les meilleures conditions possibles.

Cette clôture peut être réalisée au moyen de barrières dont la hauteur sera suffisante pour empêcher le public d'envahir la piste, ou par un grillage.

Il est impératif que la zone d'arrivée soit fermée afin de permettre au juge d'arrivée de garder les coureurs, tant que le classement de la série n'est pas validé.

a : Butte de départ

Le système de départ devra être équipé d'une grille sécurisée répondant aux normes de sécurité telles que définies dans la réglementation FFC

L'utilisation d'un système Voice Box est obligatoire.

Au-dessus de la butte de départ et sur toute sa largeur, sera fixée une banderole dite "DÉPART".

b : Ligne d'arrivée

Une banderole dite "ARRIVÉE" sera fixée à une hauteur suffisante afin de ne pas gêner les coureurs. Afin de juger les arrivées de course, il sera tracé une ligne noire de 0,04 m de large sur fond+ blanc mat, débordant de celle-ci de 0,10 m de chaque côté et qui fera 0,24 m au total. Cette ligne devra rester intacte toute la durée de l'épreuve. Les poteaux supports de la banderole ne devront pas se trouver dans l'axe de la ligne d'arrivée (vidéo).

c : Sonorisation

Deux installations distinctes de puissance appropriée seront prévues.

La première servira, à l'animation de l'épreuve.

La deuxième servira, au parc fermé, à l'appel des pilotes. Elle devra sonoriser correctement le quartier des pilotes. Elle pourra également servir lors de la cérémonie protocolaire.

# CHAMPIONNAT DE BOURGOGNE / FRANCHE-COMTE BMX Racing



d : remise des récompenses.

La cérémonie de remise des récompenses devra être organisée avec la plus grande attention afin de valoriser les pilotes et de renvoyer une bonne image de notre discipline auprès des personnalités officielles et les représentants de la Presse. **Tous les pilotes sont récompensés au podium selon le format défini par la CR BMX lors de sa réunion du 20/11/2025.**

e : le podium

Il devra comporter 3 places pour les finalistes (voir schéma ci-après) :

2      1      3

Il sera installé en extérieur ou en intérieur, isolé du public, surélevé de façon à pouvoir filtrer les pilotes avant leur montée sur celui-ci. (Conformité de la tenue, port du masque ...)

Une sonorisation « légère » sera prévue par le club organisateur.

f : Parc pilotes

Il sera couvert, de préférence et pourvu d'une sonorisation suffisante. Il sera formé de 11 couloirs d'une longueur pouvant contenir 8 coureurs pour la préparation des races.

g : Tableaux d'affichage des races

Des panneaux d'affichage seront installés si le site de compétition est en zone de réception faible. (course gérée avec le logiciel SQORZ). Dans ce cas, il sera veillé à ce qu'ils soient placés à proximité du parc pilotes, à un endroit accessible.

h : Emplacements privilégiés

L'organisateur facilitera le travail des représentants accrédités, de la presse dans le respect du déroulement de l'épreuve.

## 2.5.5 - Abords de la piste

a : Parking

Le club organisateur doit prévoir le plus près possible de la piste, les parkings suivants :

Officiels

Participants et public

b : Tribunes

Sous réserves des autorisations administratives locales, le club organisateur ou la municipalité peuvent prévoir des tribunes qui seront placées aux endroits les mieux adaptés pour suivre le déroulement des courses. Des emplacements seront réservés aux invités et aux personnalités.

c : Entretien

L'organisateur devra prévoir le personnel et le matériel d'entretien pouvant être utilisé pour la piste et ses abords.

## 2.5.6 - Signalisation

Une signalisation directionnelle devra être mise en place sur les principaux axes routiers se rendant à la piste. D'autre part, dans l'enceinte même de la piste, les différents secteurs tels que secrétariat, accueil, restauration, devront être clairement signalés.

Des badges de couleurs différentes seront remis aux personnes occupant des fonctions dans l'organisation permettant à tout moment de reconnaître leur rôle :



Arbitres FFC

Personnel de l'organisation

Responsable de club

Service médical

Presse

## Article 2.6 - **Actions de promotion et de Communication**

Le club s'engage, dans la mesure de ses possibilités, à mettre en œuvre des actions de promotion au niveau régional.

Le club devra disposer (s'il en possède), en bord de piste et à proximité du podium, 2 banderoles FFC en non-tissé,

De plus, la FFC devra faire l'objet de citations par le speaker lors des compétitions. Enfin, toute annonce relative à l'épreuve ou support de communication devra préciser la mention FFC avec le logo de dimension adaptée au support. Pour cela, l'organisateur s'engage à suivre les directives dimensionnelles fixées par la FFC de la façon suivante :

Affiche 400 x 600 mm = logo FFC 5 x 2 cm      Affiche A3 = logo FFC 3 x 1,5 cm

Enfin le logo de la FFC ne devra pas être mélangé avec les partenaires privés de l'organisateur. Il devra être seul en haut à gauche ou à droite de l'affiche.

## Article 2.7 - **Récompenses**

Les coupes (ou Trophées) seront remises lors de la cérémonie protocolaire.

Les PILOTES récompensées sont :

**24' : Les 8 finalistes de toutes les Catégories**

**20' : Les 8 finalistes de toutes les Catégories**

**Les filles U7 sont ressorties, même si elles ont été regroupées.**

**Un classement des Clubs sera réalisé et seul le meilleur Club est récompensé.**

Le classement des clubs se fera sur les pilotes finalistes de toutes les catégories. Le pilote arrivé 1<sup>er</sup> marquera 10 points, le 2<sup>ème</sup> 8 points, le 3<sup>ème</sup> 6 points, le 4<sup>ème</sup> 5 points, le 5<sup>ème</sup> 4 points, le 6<sup>ème</sup> 3 points, le 7<sup>ème</sup> 2 points, le 8<sup>ème</sup> 1 point

La commission régionale BMX fournit les coupes (ou Trophées) pour les classements individuels et le classement des clubs.

## Article 2.8 - **Réception**

Une réception sera organisée dans le respect des règles sanitaires en vigueur au moment du déroulement de l'épreuve. Participeront les personnalités F.F.C, leurs partenaires pour l'épreuve et les journalistes présents sur l'épreuve. Il choisira pour cela le moment le mieux adapté pour ne pas perturber le bon déroulement de l'épreuve, en entente avec le Président du Jury.

## Article 2.9 - **Cérémonie Protocolaire**

Cette cérémonie devra se dérouler immédiatement après les finales et respecter les règles sanitaires en vigueur au moment du déroulement de l'épreuve.

## Article 3 – **Les engagements**

# CHAMPIONNAT DE BOURGOGNE / FRANCHE-COMTE BMX Racing



## 3.1 - Gestion des engagements

La course sera déclarée sur engagement MAJ (espace club).

Les inscriptions et règlements seront réalisés par les clubs depuis leur espace club avant **le mercredi 22 mai à 8h00**.

## 3.2 - Montant des engagements

Le montant des engagements est fixé comme suit :

**10 Euros** par pilote **U13** et - pour une épreuve de 20''

**12 Euros** par pilote **U15** et + pour une épreuve de 20'' ou de 24''

**16 Euros** par pilote pour deux épreuves 20'' et 24''

Le Comité Régional et les membres de la Commission Régionale de BMX se réservent le droit d'augmenter le montant des engagements. Toute décision devra faire l'objet d'une communication au club organisateur.

## 3.3 - Droits du Comité sur engagements

Les droits du Comité Régional par engagement sont fixés par le règlement de la Fédération Française de Cyclisme.

Ces tarifs pourront évoluer suivant les décisions du Conseil d'Administration du Comité Régional. Toute augmentation de tarif fera l'objet d'un avenant au présent contrat, que l'organisateur s'engage à respecter.

## Article 4 – **Les catégories**

**Les catégories sont définies par la commission BMX Bourgogne / Franche-Comté .**

**Elles sont au nombre de 20**

Cruisers femmes **U15** et +

Cruisers **U15** et **U17**

Cruisers 34 ans et moins

Cruisers 35 ans et plus

**U7** Garçons

**U7** Filles

**U9** Filles

**U9** Garçons

**U11** Filles

**U11** Garçons

**U13** Filles

**U13** Garçons

**U15** Filles

**U15** Garçons

**U17** Filles

**U17** Garçons

Femmes 17 ans et plus

**U19** Hommes

Hommes 19/29 ans

Hommes 30 ans et +

Les catégories peuvent être regroupées si le nombre de participants n'est pas suffisant (4 pilotes minimum).

Il n'y aura pas de titre de Champion de Bourgogne – Franche-Comté de décerné s'il y a moins de 3 participants présents dans la catégorie.

## Article 5 - **EXECUTION DE LA CONVENTION**

### 5.1 - Exécution par des représentants ou mandataires

Chaque partie s'oblige expressément à l'égard de l'autre à faire respecter les engagements qu'elle a pris dans la présente convention lorsque pour l'exécution de certaines de ses obligations, elle s'en remet à un prestataire ou à un quelconque organisme la représentant.

### 5.2 - Clauses de résiliation

Le Comité Régional se réserve le droit de résilier unilatéralement la présente convention en cas d'inexécution du co-contractant de l'une quelconque de ces obligations.

# CHAMPIONNAT DE BOURGOGNE / FRANCHE-COMTE BMX Racing



La résiliation sera effective le quinzième jour suivant la date de réception par L'ORGANISATEUR d'une lettre recommandée le mettant en demeure d'exécuter ses engagements.

En cas de résiliation dans les conditions prévues ci-dessus, les sommes qui auraient été précédemment versées à la FFC lui resteraient acquises à titre d'indemnités, sans préjudice de tout autre dommage qui pourrait être prononcé par le Tribunal.

Toutefois, si le Comité Régional se trouvait dans l'obligation de mettre fin au contrat pour de justes motifs en dehors des cas prévus ci-dessus, elle procéderait au remboursement des sommes qui lui auraient été versées.

## 5.3 - Désistement

En cas de désistement de la part des organisateurs après signature de la convention dans le mois qui précède l'évènement, l'indemnité due par les organisateurs sera égale à 80 % des droits de concessions visés à l'article 2.1.1

## 5.4 - Arbitrage

Tous les cas non traités dans le présent Cahier des Charges, soit par omission, soit en raison de leur caractère litigieux, susceptibles de se produire après signature, seront résolus :

Au point de vue technique, par le **MTT** et le Président de la CR BMX.

Au point de vue financier, par le Bureau exécutif du Comité Régional et en cas d'urgence par le Trésorier

Au point de vue administratif, par le Secrétaire du Comité. En cas de litige portant sur l'interprétation ou l'exécution de l'une quelconque des clauses de la présente convention, les parties s'engagent à épuiser toutes les voies de conciliation possibles avant d'en saisir le juge compétent.

## 5.5 - Application de la convention

Il est expressément convenu entre les parties que la présente convention ne prendra effet qu'en cas d'attribution par le Conseil d'Administration du Comité Régional, aux signataires du présent contrat, de l'organisation du Championnat de Bourgogne / Franche-Comté.

Fait à ....., le .....

Le Président du Comité Régional ou son représentant (1)

Le Président du club (1)

Toutes les pages de la convention doivent être paraphées par les signataires

(1) Signature précédée de la mention « Lu et approuvé ».

**COUPES de BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ  
Et CHAMPIONNAT RÉGIONAL  
VTT XCO - EDITION 2026**

**REGLEMENT**

**DEFINITION :**

La Coupe de Bourgogne Franche-Comté VTT XC est une organisation de la commission régionale de VTT, les organisateurs et les participants sont tenus de connaître et respecter le présent règlement.

**PARTICIPATION :**

Les manches de la Coupe de Bourgogne Franche-Comté VTT XC sont ouvertes aux licenciés FFC toutes catégories. L'organisateur se réserve le droit ou non d'ouvrir sa course aux non licenciés titulaires d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du cyclisme en compétition, et une carte d'identité + une assurance qu'il prendra auprès du club organisateur ou d'un pass Découverte.

Le port d'un casque rigide, avec la jugulaire attachée, est obligatoire pendant toute la durée de l'épreuve.

**CATEGORIES / HORAIRES / TEMPS DE COURSE / NUMEROTATION PLAQUES**

CATEGORIE	HORAIRE COURSE	TEMPS COURSE	N°PLAQUE
U15	9H30	30 mn	de 600 à 770
U13	10H30	20mn	de 800 à 970
U11	11H15	15mn	de 1000 à 1140
U9	11H30	10mn	de 1200 à 1315
U17	12H00	Entre 45mn et 1H	de 400 à 550
Masters 1 et +	13H30	Entre 1H15 et 1H30	de 200 à 299
Dames (U17/U19/U23/Elite)	13H30 + 2mn	45mn-1H/1H15 et 1H30	U17 : de 400 à 550 U19 : de 100 à 180 U23/ELITE : de 300 à 330
U23 / Seniors	15H	Entre 1H20 et 1H40	de 1 à 99
U19	15H + 2m	Entre 1H15 et 1H30	de 100 à 180

**Remise des Prix Catégories : U9 / U11 / U13 / U15 / U17**

***Après le départ des Masters***

## ACCUEIL ET CONTROLE ADMINISTRATIF

Les concurrents engagés présenteront leur licence dématérialisée en cours de validité à la table du contrôle (arbitres et bénévoles) ou leur certificat médical + assurance ou leur Pass Découverte.

Le retrait des dossards sera possible au moins 1h30 avant le départ et sera clôt 30 minutes avant le départ.

## PLAQUE :

Chaque coureur se verra attribuer un numéro et une plaque pour la saison. Il devra la présenter impérativement à chaque inscription. Une participation de 3€ sera demandée lors de la remise de cette plaque.

Une plaque vierge sera utilisée en cas d'oubli de la plaque attribuée et le numéro du coureur sera inscrit avec un gros marqueur par l'organisateur. La plaque sera obligatoire et vendue 3€.

A partir de la deuxième manche de la Coupe BFC, une plaque rouge « leader » sera attribuée dans chaque catégorie afin d'identifier le premier au classement. Elle devra être retirée lors des émargements du jour.

## RECONNAISSANCE :

Les reconnaissances du circuit sont autorisées durant les courses des petites catégories excepté sur leur circuit et seulement après demande auprès du président de jury.

## MISE EN GRILLE :

Tous les concurrents devront **être présents 15 minutes avant le départ de la course** afin de pouvoir procéder à la mise en grille. **Tout retard entrainera une réintégration du concurrent en dernière ligne.**

Grille de départ pour chaque catégorie sur toutes les manches sauf la 1ère (tirage au sort pour tous les concurrents) :

- Les coureurs de notoriété de niveau national (points UCI)
- Les coureurs en fonction de leur classement au général de la Coupe BFC de l'année en cours
- Les coureurs non classés
- Les coureurs inscrits sur place

Concernant la course U19 Hommes, U23 Hommes, Séniors chaque ligne, pour les préinscrits, sera composée de 4 U19 Hommes suivant le classement général provisoire de la Coupe de Bourgogne Franche-Comté XC U19 Homme et 6 U23 Hommes/Séniors selon le classement général provisoire de la Coupe de Bourgogne Franche-Comté XC U23 Hommes, Séniors pour une ligne de 10.

Idem pour la course Elite Dames/U19. Les U17 sur les lignes suivantes.

Tout sur-classement dans la catégorie supérieure doit être soumis au MTT et recevoir son aval par écrit.

## CLASSEMENTS :

A l'issue de chaque manche, les points suivants seront attribués : 150, 147, 144 ....

Le classement provisoire à l'issue de chaque épreuve déterminera les mises en grille de la manche suivante.

Les classements de la journée seront disponibles sur le site du comité ainsi que le classement général provisoire, après avoir été transmis par le président du Jury à la commission régionale.

A noter que pour le classement général final, le calendrier ne comprenant que cinq manches, aucun joker ne sera appliqué. L'ensemble des résultats obtenus lors des différentes manches sera donc pris en compte pour établir le classement définitif et la manche finale aura un coefficient de 1,5.

#### **DROIT D'ENGAGEMENT :**

Inscription par le club via CicleWeb au plus tard, 3 jours avant l'épreuve :

U19 / U23 / Elite/Master	13€
U17	10€
U15	5€
U9 à U13	3€

Majoration de 5 € si inscription sur place le jour de la course à partir de la catégorie U15.

Une participation supplémentaire de 2€ sera demandée pour un chronométrage par puces via la plate-forme CicleWeb afin de faciliter les inscriptions le jour de l'épreuve.

#### **DOTATION / GRILLES DE PRIX :**

La participation des concurrents aux cérémonies protocolaires est obligatoire. En cas d'absence, le compétiteur ne percevra pas son prix.

Les coureurs doivent participer aux cérémonies protocolaires en tenue officielle du club ou Team.

Un podium par catégorie récompensera les 3 premiers coureurs du classement général de la coupe BFC.

#### **CLASSEMENT GÉNÉRAL PAR ÉQUIPE**

La commission régionale VTT récompensera le meilleur club sur l'ensemble des épreuves de la Coupe de Bourgogne Franche Comté suivant un barème de points attribués aux 5 premiers coureurs de chaque catégorie (U9 à Master Hommes et Femmes) : 1er : 5 points, 2ème : 4 points, 3ème : 3 points, 4ème : 2 points, 5ème : 1 point

#### **SPÉCIFICITÉS CHAMPIONNAT REGIONAL :**

Le Championnat de Bourgogne Franche Comté utilise ce même règlement mais **ne sera pas ouvert aux coureurs hors comité BFC. Il ne comptera pas pour le classement général des Coupes.**



Les règles appliquées pour autoriser la remise du maillot de Champion sont les suivantes :

Catégorie Homme : minimum de 5 concurrents dans chaque catégorie présente sur la ligne de départ. Si le quota n'est pas atteint, le coureur concourt dans la catégorie inférieure ou plus, jusqu'à obtenir le minimum de 5 coureurs.

Catégorie Femme : minimum de 3 concurrentes dans chaque catégorie présente sur la ligne de départ.



**Commission Régionale de VTT de BFC**  
**COUPE DE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ**  
**VTT ENDURO - EDITION 2026**

**REGLEMENT**

**1. DEFINITION**

Les épreuves d'enduro sont des compétitions d'enduro VTT qui se courent en individuel. Le but de cette compétition est de permettre aux participants de parcourir durant un jour ou deux jours, un nombre défini de descentes (spéciales) avec comme seul adversaire le chronomètre.

L'objectif est de proposer aux concurrents la possibilité de rouler sur des parcours complets alliant technique et physique (parcours avec une majorité de sections descendantes et des parties de pédalage).

Le fait de participer à la compétition implique l'acceptation pure et simple du présent règlement dans son intégralité.

Le règlement pourra être consulté sur le site du Comité régional [www.ffc-bfc.fr](http://www.ffc-bfc.fr)

**2. ORGANISATION, DATES, LIEUX**

Ces épreuves devront être inscrites au calendrier régional Bourgogne Franche Comté FFC.

Les droits sont fixés à 550€ par épreuve.

**3. CONDITIONS DE PARTICIPATION**

Les épreuves sont ouvertes à tous les compétiteurs et compétitrices licenciés à la FFC et étrangers. L'organisateur peut ouvrir sa course aux non licenciés titulaires d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique en compétition datant de moins d'un an et se doit de souscrire une assurance complémentaire vers la fédération pour les non licenciés.

Pour pouvoir prendre le départ, les concurrents doivent être en conformité avec les critères suivants :

- s'être acquitté des droits d'inscription
- se conformer au présent règlement
- se conformer à l'équipement obligatoire
- présenter lors du retrait des dossards les documents obligatoires
- être âgé au minimum de 15 ans (année de naissance faisant foi)

L'organisation se réserve le droit de refuser l'inscription de concurrents. Dans ce cas, le concurrent se verra remboursé ses frais d'engagement et ne pourra participer à l'épreuve.

Le nombre maximum de participants sur chaque épreuve sera communiqué par chaque organisateur et sur le site du Comité régional [www.ffc-bfc.fr](http://www.ffc-bfc.fr)

**4. CATEGORIES**

Les catégories participantes sont les suivantes :

- Dames U17 ans et plus.
- U17/ U19 15 à 18 ans.
- Hommes 19 à 39 ans.
- Master 40 ans et plus.
- VAE toutes catégories

Seule l'année de naissance est prise en compte pour l'affectation des participants dans leur catégorie.

## 5. PARCOURS / LIAISONS

Les parcours adopteront un profil spécifique (70 à 80% de descentes / 20 à 30% de sections physiques ou montantes). Ils seront matérialisés par des rubalises, des portes ou couloir de rubalises. Si le pilote sort accidentellement ou non du tracé, il devra reprendre le parcours au lieu exact de sa sortie sous peine de pénalité.

Le non-respect de l'intégralité du parcours, la prise de raccourcis ou utilisation de tout autre moyen déloyal pour obtenir un avantage à l'encontre des autres concurrents, entraînera des sanctions pouvant aller jusqu'à la mise hors course du participant ; ces sanctions seront décidées par le collège des commissaires selon la gravité de l'acte.

Les concurrents devront franchir la ligne d'arrivée avec leur vélo.

## 6. INSCRIPTIONS

Un quota de 70 places sera réservé aux coureurs régionaux.

Les inscriptions devront être effectuées au maxi avant le jeudi précédant l'épreuve. Sur place, l'inscription sera majorée.

## 7. ANNULATION, REMBOURSEMENT

Tout engagement est ferme et définitif. Aucun remboursement ne sera effectué, sauf sur présentation d'un certificat médical. La demande doit être effectuée auprès de l'organisateur au minimum huit jours avant la course. L'organisateur sera seul juge.

Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit sans que l'organisateur ne soit informé. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

## 8. MATERIEL

Les compétiteurs sont seuls responsables de la conformité aux normes en vigueur, des matériels qu'ils utilisent ainsi que de leur entretien. Sont autorisés à se présenter au départ de l'enduro, les pilotes équipés de VTT avec des roues de 26, 27,5 29 pouces dont les extrémités du cintre ont été préalablement bouchées.

Sur chaque épreuve, les concurrents doivent utiliser qu'un seul vélo durant toute la compétition.

Les VAE doivent avoir un départ séparé des musculaires

## 9. EQUIPEMENT

Le port du casque à mentonnière, monobloc ou détachable homologué CE, des gants longs, des genouillères, d'une protection dorsale (CE) ou d'un sac à dos avec protection dorsale homologué CE sont obligatoires en spéciale. Il est vivement conseillé de porter des coudières.

Lors des liaisons effectuées en VTT, le port du casque à mentonnière, monobloc ou détachable, homologué CE est obligatoire. Il est vivement conseillé de porter des genouillères, gants longs, une protection dorsale (CE) ou un sac à dos avec protection dorsale homologuée CE et des coudières.

Il est interdit de transporter un second casque sur l'ensemble du parcours.

**L'utilisation des caméras embarquées sont interdites en course.**

## 10. PENALITE

En fonction du non-respect des critères détaillés ci-dessous, les pilotes pourront se voir pénaliser dans les conditions suivantes :

Changement de cadre, de fourche, de bras arrière et de roues 5 minutes si le collège des arbitres est prévenu et mise hors course dans le cas contraire

Plaque de guidon ou dossard non porté 5 minutes`

Non-respect du parcours balisé de 30 seconds minimums à la mise hors course

Assistance extérieure en dehors des zones prévues à cet effet (seul l'entraide entre pilote est autorisée en main d'œuvre et outils) Mise hors course

Présentation au départ sans les protections obligatoires Refus du départ

Retard au départ Refus du départ, temps de pénalité ou Mise hors course

Non-respect de l'équipement obligatoire en spéciale Mise hors course

Non port du casque en liaison Temps de pénalité à la mise hors course

## 11. CLASSEMENT

### *Classement par épreuve :*

Les résultats seront disponibles après chaque épreuve sur le site du Comité régional

### *Classement général de la coupe de Bourgogne Franche-Comté:*

Un classement provisoire sera établi après chaque journée de course. Il s'obtiendra en additionnant les points obtenus à l'issue de chaque épreuve. Le classement général s'effectuera sur les 4 meilleurs résultats le moins bon résultat servant de joker. En cas d'égalité c'est le classement de la dernière manche qui permettra de départager les pilotes. si moins de 4 courses au calendrier pas de joker.

Il sera disponible après chaque épreuve sur le site du Comité régional [www.ffc-bfc.fr](http://www.ffc-bfc.fr)

Les points seront attribués suivant la grille ci-jointe :150, 147, 144...

L'arbitre de l'épreuve doit transmettre les résultats au comité régional et à la personne qui gère le classement provisoire au plus tard le mardi qui suit l'épreuve

## 12. RECOMPENSES, REMISE DE PRIX

Chaque organisateur réalise sa remise de récompenses comme il le souhaite.



# Commission Régionale de VTT de BFC

## CHALLENGE KID DH/ENDURO

### EDITION 2026

#### REGLEMENT

##### **DEFINITION :**

Le Challenge KID DH/ENDURO est une organisation de la commission régionale de VTT, les organisateurs et les participants sont tenus de connaître et respecter le présent règlement.

##### **PARTICIPATION :**

Les manches du challenge Kid DH/ENDURO de Bourgogne Franche Comté sont ouvertes aux licenciés FFC toutes catégories de U7 à U17 ainsi qu'aux licences accueil.

##### **EQUIPEMENTS :**

En plus des protections de haut de corps habituelles (casque intégral homologué CE jugulaire non amovible, protection dorsale, coudières, maillot manches longues et gants longs) et afin d'éviter toute erreur d'interprétation, seront autorisés à prendre le départ les coureurs équipés de genouillères + tenue longue (pantalons, jambières) et les coureurs équipés de short DH + genouillères + protège-tibias (couverture intégrale du tibia).

Le port du casque est obligatoire lors des liaisons, sous peine de pénalités de temps, voire de mise hors course en cas de récidive.

Les concurrents peuvent prendre part aux épreuves avec tout type de vélo.

##### **INSCRIPTIONS :**

Le montant de l'engagement est de 5€ pour les inscriptions via le site CICLE WEB (3 jours avant la course) pour les U15 et U17, 3€ pour les CVJ.

Pour l'ensemble des épreuves : **Majoration si inscription sur place le jour de la course.**

Montant de l'engagement sur place : 10€

**UNE PARTICIPATION DE 2€ PEUT ETRE DEMANDÉE POUR LE CHRONOMETRAGE PAR PUCES VIA CICLE WEB.**

##### **CLASSEMENTS :**

Selon la grille de points en vigueur, 150 pts au 1°, 147 au 2°, 144 au 3° ...Points « du dernier » aux pilotes contraints à l'abandon, après avoir pris le départ de l'épreuve en question. Les coureurs qui quittent l'épreuve ou qui ne prennent pas le départ doivent avertir le directeur de course.

PLACES	POINTS		PLACES	POINTS		PLACES	POINTS		PLACES	POINTS
1	150		26	90		51	40		76	15
2	147		27	88		52	39		77	14
3	144		28	86		53	38		78	13
4	141		29	84		54	37		79	12
5	138		30	82		55	36		80	11
6	135		31	80		56	35		81	10
7	132		32	78		57	34		82	9
8	129		33	76		58	33		83	8
9	126		34	74		59	32		84	7
10	123		35	72		60	31		85	6
11	120		36	70		61	30		86	5
12	118		37	68		62	29		87	4
13	116		38	66		63	28		88	3
14	114		39	64		64	27		89	2
15	112		40	62		65	26		90	1
16	110		41	60		66	25		91	1
17	108		42	58		67	24		92	1
18	106		43	56		68	23		93	1
19	104		44	54		69	22		94	1
20	102		45	52		70	21		95	1
21	100		46	50		71	20		96	1
22	98		47	48		72	19		97	1
23	96		48	46		73	18		98	1
24	94		49	44		74	17		99	1
25	92		50	42		75	16		100	1

# **REGLEMENT VTT**



**TROPHEE DE FRANCE DES  
JEUNES VETETISTES**

**SAISON 2026**

## SOMMAIRE

1.	DEFINITION .....	3
2.	PARTICIPATION.....	3
3.	SELECTION .....	3
4.	CATEGORIES.....	3
5.	ENGAGEMENTS .....	3
6.	ATTRIBUTION DES NUMÉROS .....	4
7.	MARQUES DE COURSE.....	4
8.	L'ACCUEIL ET LE CONTRÔLE ADMINISTRATIF.....	4
9.	MATÉRIEL ET VÉRIFICATIONS TECHNIQUES .....	4
10.	EPREUVE DE RELAIS PAR EQUIPE (U13 - U15 - U17).....	5
11.	EPREUVE DE CROSS-COUNTRY COURT (XCC) – <b>NOUVELLE EPREUVE EN 2026</b> .....	7
12.	EPREUVE DE CROSS-COUNTRY OLYMPIQUE (XCO) .....	9
13.	EPREUVE DE TRIAL / <b>MANIABILITE</b> « TFJV ».....	11
14.	EPREUVE DE DESCENTE.....	15
15.	EPREUVE D'ENDURO ( <b>AU PROGRAMME DU TFJV 2026</b> ).....	17
16.	COMPTAGE DES POINTS ET CLASSEMENT .....	18
17.	TITRES ET RECOMPENSES .....	19
18.	PENALITES.....	20
19.	BONUS.....	22
20.	RÉCLAMATIONS.....	22
21.	RECONNAISSANCE DES PARCOURS .....	22
22.	MODIFICATION DU RÉGLEMENT .....	22
	ANNEXE: EPREUVE DE CROSS COUNTRY ELIMINATOR (XCE).....	23

## 1. DEFINITION

- 1.1 La Fédération Française de Cyclisme met en compétition le **TFJV “TROPHÉE DE FRANCE DES JEUNES VÉTÉTISTES”**
- 1.2 Tout compétiteur qui prend part à cette compétition est censé connaître le présent règlement. Il s'engage à se soumettre sans réserve à toutes ces prescriptions.
- 1.3 La seule autorité compétente sera celle du collège des arbitres pour l'application du présent règlement.

## 2. PARTICIPATION

- 2.1 Le Trophée de France des Jeunes Vététistes est ouvert (sur sélection) à tous les compétiteurs et compétitrices détenteurs d'une licence délivrée par la FFC ou par une fédération affiliée à l'UCI.
- 2.2 En sus des équipes de Comités Régionaux, l'épreuve est ouverte à un maximum de trois équipes étrangères auxquelles peut s'ajouter une équipe supplémentaire, composée exclusivement de coureurs licenciés dans le département qui accueille le TFJV.

## 3. SELECTION

- 3.1 La sélection retenue par chaque équipe devra être composée de **15** coureurs au minimum et de **24** coureurs au maximum, soit de **5 à 8** coureurs par catégorie (les équipes composées de moins de **15** pilotes peuvent participer mais seront désavantagées au classement général compte tenu que les performances des **4** meilleurs garçons et **des 2 meilleures filles** seront comptabilisées.
- 3.2 Chaque catégorie sera composée de **8** coureurs dont **4 à 6** garçons et **2 à 4** filles.
- 3.3 Aucune inscription sur place ne sera autorisée.
- 3.4 Seules les sélections validées par les Comités Régionaux et les Nations Etrangères seront retenues.

## 4. CATEGORIES

- 4.1 Les catégories participantes sont les suivantes :

<b>U13 G &amp; F</b>	<b>né (es) en 2014 - 2015</b>	<b>11 à 12 ans</b>
<b>U15 G &amp; F</b>	<b>né (es) en 2012 - 2013</b>	<b>13 à 14 ans</b>
<b>U17 G &amp; F</b>	<b>né (es) en 2010 - 2011</b>	<b>15 à 16 ans</b>

- 4.2 Seule l'année de naissance est prise en compte pour l'affectation dans les catégories.

## 5. ENGAGEMENTS

- 5.1 Les droits d'engagement sont gratuits.
- 5.2 Aucune confirmation d'engagement ne sera adressée aux concurrents.

## 6. ATTRIBUTION DES NUMÉROS

6.1 Les numéros de course seront attribués comme suit :

**Garçons numéros de 1 à 6 - Filles numéros de 7 à 9 dans chaque dizaine.**

<b>U13</b>	G et F	de 1 à 199
<b>U15</b>	G et F	de 201 à 399
<b>U17</b>	G et F	de 401 à 599

## 7. MARQUES DE COURSE

- 7.1 Pour faciliter l'identification et le pointage, chaque concurrent devra être muni d'une plaque de guidon.
- 7.2 Chaque catégorie sera identifiable durant les épreuves par une plaque de guidon de couleur différente.
- 7.3 Les plaques de guidon et les dossards seront fournis par l'organisateur. Le numéro et le dossard serviront pour l'ensemble des épreuves du TFJV.
- 7.4 Les concurrents devront porter obligatoirement de façon très visible les dossards, les autocollants et les plaques portant le(s) sigle(s) des partenaires sponsorisant le TFJV.
- 7.5 La plaque de guidon devra être placée **devant les gaines**, verticalement (la position en arc de cercle est à proscrire) de façon à permettre une lisibilité parfaite du numéro.
- 7.6 En cas d'intempéries, le coureur doit prendre ses dispositions pour que sa plaque de guidon reste lisible (nettoyage rapide de la plaque en passant la main dessus), notamment lors des épreuves de relais et de cross-country.

## 8. L'ACCUEIL ET LE CONTRÔLE ADMINISTRATIF

- 8.1 L'accueil, l'inscription et le contrôle administratif des concurrents se dérouleront à partir du premier jour de l'épreuve pour toutes les catégories, selon un horaire pour les équipes qui sera affiché sur place, la veille, au PC organisation. **Une réunion technique sera organisée avant le début des épreuves.**
- 8.2 Les concurrents devront être régulièrement engagés et présenteront au contrôle leur licence. En contrepartie, l'organisateur leur remettra un dossier comportant les indications utiles à chaque épreuve, le programme de la manifestation, le badge coureur, le dossard et une plaque de guidon.

## 9. MATÉRIEL ET VÉRIFICATIONS TECHNIQUES

- 9.1 Chaque concurrent n'aura le droit d'utiliser qu'un seul et même VTT pour l'ensemble des épreuves du TFJV.
- 9.2 Tous les éléments composant le vélo peuvent être changés à l'exception du cadre et de la fourche qui doivent rester identiques pour l'ensemble des épreuves. Par ailleurs, le diamètre des roues doit rester le même pour l'ensemble des épreuves.
- 9.3 Pour toutes les épreuves, la présence d'une selle et d'un dérailleur en état de fonctionnement est obligatoire.
- 9.4 Le contrôle technique se déroulera dans la zone d'accueil.
- 9.5 Tous les vélos de type VTT devront être présentés au contrôle et feront l'objet d'une prise de photo numérique qui fera foi en cas de contrôle ultérieur.
- 9.6 Les vélos admis dans les épreuves du TFJV devront répondre aux normes officielles en vigueur.

- 9.7 Les compétiteurs sont seuls responsables de la conformité aux normes en vigueur des matériels qu'ils utilisent ainsi que de leur entretien.
- 9.8 Les compétiteurs sont seuls responsables de la conformité aux normes en vigueur des protections individuelles qu'ils utilisent.
- 9.9 La plaque de guidon doit être fixée de façon à assurer sa bonne visibilité. Cette plaque et le dossard sont des emplacements réservés aux partenaires officiels de la FFC, à l'exclusion de tout autre et doivent impérativement être conservés dans leur configuration originale. Le non-respect de ces emplacements réservés entraînera le refus du départ ou des pénalités en points à l'arrivée.
- 9.10 A l'issue du contrôle technique, tout changement de vélo est interdit.
- 9.11 Pendant l'épreuve les vélos pourront être examinés à n'importe quel moment pour s'assurer du respect de la réglementation.

## **10. EPREUVE DE RELAIS PAR EQUIPE (U13 - U15 - U17)**

### **§ 1 CARACTÉRISTIQUES**

- 10.1 Le parcours devra présenter une variété de terrains capable(s) de mettre en valeur tant l'esprit d'équipe, que les qualités techniques et physiques des participants(es).

### **§ 2 COMPOSITION DES ÉQUIPES**

- 10.2 **Cinq** pilotes par catégorie soit **15** pilotes au total par sélection participent au relais.
- 10.3 Sauf précision contraire de la part du collège des arbitres, l'ordre des départs sera effectué par catégorie et sans interruption entre les catégories soit : **U13 puis U15 puis U17**.
- 10.4 L'équipe sera composée de **5** coureurs au maximum (garçon ou fille) par catégorie, sachant qu'il ne peut y avoir plus de **4** garçons par catégorie.
- 10.5 Le chef d'équipe communiquera, avant l'horaire limite fixé par le Président du collège des arbitres, la composition de sa sélection dans l'ordre de départ des catégories défini par le collège des arbitres. Ce document sera transmis au Président du collège des arbitres qui le tiendra secret.
- 10.6 Le non-respect de l'ordre (catégorie ou plaque de cadre) annoncé entraînera une pénalité en points.

### **§ 3 DURÉE DE L'ÉPREUVE**

- 10.7 Le circuit sera composé d'une boucle d'une distance qui devra être effectuée dans un temps situé approximativement entre **4** et **6** mn par participant.
- 10.8 Chaque concurrent(e) effectuera un seul tour de circuit.
- 10.9 Il y aura **15** tours à parcourir pour l'équipe (équipe complète).
- 10.10 Le classement sera établi par rapport au nombre de participants(es) au départ :
- 1° Equipes composées de **15** pilotes.
  - 2° Equipes composées de **14** pilotes
  - 3° Equipes composées de **13** pilotes
  - 4° Equipes composées de **12** pilotes...etc.

### **§ 4 DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE**

- 10.11 Pendant que le 1er compétiteur de chaque équipe prend le départ, les **14** autres attendent dans une aire spécialement aménagée jouxtant la zone de relais. Ils se rendront à leur tour dans la zone de relais seulement au moment de la transmission de ce relais.

- 10.12 Les transmissions de relais devront avoir lieu uniquement dans la zone prévue à cet effet, le coureur arrivant devra transmettre le témoin (bandeau fourni par l'organisation ou simple contact physique) au coureur suivant qui devra l'attendre arrêté, un pied au sol.
- 10.13 Si l'un des relayeurs d'une équipe est accidenté et se trouve dans l'impossibilité de terminer son parcours, le relayeur suivant sera autorisé à s'élancer dès que le concurrent représentant l'équipe classée dernière sur le tour considéré se trouvera dans la zone de relais.
- 10.14 En cas de prise de relais incorrecte (exemple : absence de pied au sol), le relayeur suivant sera retenu pendant 10 secondes avant de pouvoir s'élancer. Si la prise de relais concerne le dernier relayeur, une pénalité de 10 secondes sera ajoutée au temps total réalisé par l'équipe.

### **§ 5 ZONE DE DÉPART**

- 10.15 Les concurrents seront placés sur les lignes de départ dans l'ordre du tirage au sort des comités.
- 10.16 Tout concurrent surpris en sens inverse du circuit sera mis hors course.
- 10.17 Le non-respect de l'intégralité du parcours, prise de raccourcis ou utilisation de tout autre moyen déloyal pour obtenir un avantage à l'encontre des autres concurrents, entraîneront la mise hors course de l'équipe.

### **§ 6 ÉQUIPEMENT**

- 10.18 Le port du casque rigide, avec la jugulaire attachée, est obligatoire pendant toute la durée de l'épreuve.
- 10.19 Le port des gants **longs** est obligatoire pendant toute la durée de l'épreuve.

### **§ 7 ASSISTANCE**

- 10.20 Les coureurs ne pourront bénéficier d'aucune aide extérieure, toute infraction à cette disposition entraînera la disqualification de l'équipe.
- 10.21 Le ravitaillement liquide et solide n'est pas autorisé pendant l'épreuve.

### **§ 8 MODIFICATION**

- 10.22 Seul le collège des arbitres se réserve le droit de modifier le programme du relais par équipe (horaires et parcours).

### **§ 9 CLASSEMENT**

- 10.23 Il sera établi dans l'ordre des équipes qui auront terminé le parcours dans sa totalité, puis dans l'ordre des tours allant en décroissant suivant le nombre de tours parcourus par les équipes incomplètes ou accidentées.
- 10.24 Les points attribués seront ceux de la grille générale située au Titre 16.
- 10.25 Le coefficient sera de 6.

## 11. EPREUVE DE CROSS-COUNTRY COURT (XCC) – Nouvelle épreuve en 2026

### § 1 CARACTERISTIQUES

- 11.1 Le parcours devra présenter une variété de terrains capable de mettre en valeur les qualités tactiques et physiques des participants (Circuit large, à faible dénivelé et à dominante roulante, comprenant quelques obstacles larges sans rétrécissement).
- 11.2 Le départ et l'arrivée doivent se situer au même endroit. La durée de la course, selon la catégorie, doit se rapprocher de :
- U13 : entre 8 et 10 minutes
  - U15 : entre 10 et 12 minutes
  - U17 : entre 12 et 15 minutes

Le nombre de tours à effectuer sera communiqué après le 1<sup>er</sup> tour complet

### § 2 DEROULEMENT DE L'EPREUVE

- 11.3 Les départs seront donnés suivant l'ordre suivant :

1 <sup>er</sup> départ	U13 F
2 <sup>ème</sup> départ	U13 G
3 <sup>ème</sup> départ	U15 F
4 <sup>ème</sup> départ	U15 G
5 <sup>ème</sup> départ	U17 F
6 <sup>ème</sup> départ	U17 G

- 11.4 Tout concurrent surpris en sens inverse du circuit sera mis hors course.
- 11.5 Le non-respect de l'intégralité du parcours, la prise de raccourcis ou utilisation de tout autre moyen déloyal pour obtenir un avantage à l'encontre des autres concurrents, entraîneront la mise hors course.
- 11.6 Tout concurrent rattrapé doit céder le passage sous peine de pénalités en temps.

### § 3 ZONE DE DÉPART

- 11.7 Selon la configuration du terrain, le collège des arbitres et le comité d'organisation fixeront le mode de départ, soit en réalisant "x" lignes regroupant, chacune, un concurrent par sélection, soit en répartissant les concurrents par ligne de **8 à 10** coureurs, selon un ordre préalablement tiré au sort.
- 11.8 L'accès aux lignes de départ s'effectue par des portes latérales, correspondant aux positions respectives des concurrents sur la grille de départ.
- 11.9 Les positions des concurrents sur leur ligne de départ seront déterminées par un tirage au sort des équipes participantes.
- 11.10 La position de chaque concurrent sur les lignes de départ sera attribuée par ordre de préférence fourni par les responsables de chaque délégation.
- 11.11 Les lignes seront espacées de 2,50 m et peuvent comporter un concurrent tous les 80 cm.
- 11.12 Les lignes seront matérialisées au sol.
- 11.13 Pour les départs effectués par lignes de **huit à dix** coureurs, les concurrents seront placés dans l'ordre du tirage au sort, puis par ordre de préférence d'après la liste communiquée par les équipes, en alternant les positions sur les lignes de départ comme indiqué ci-dessous :

Ligne 1 - **Huit à Dix** premiers comités (1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10)  
 Ligne 2 - **Huit à Dix** derniers comités (11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20)  
 Ligne 3 - **Huit à Dix** derniers comités (20, 19, 18, 17, 16, 15, 14, 13, 12, 11)  
 Ligne 4 - **Huit à Dix** premiers comités (10, 9, 8, 7, 6, 5, 4, 3, 2, 1) etc.....

#### § 4 ZONE D'ARRIVÉE

- 11.14 Une fois la ligne d'arrivée franchie, les coureurs devront rapidement quitter la zone d'arrivée de façon à ne pas gêner les concurrents qui les suivront.

#### § 5 ZONE TECHNIQUE

- 11.15 Il n'y a pas de zone d'assistance technique pour cette épreuve  
11.16 Le ravitaillement et l'assistance technique extérieure ne sont pas autorisés durant l'épreuve.

#### § 6 ÉQUIPEMENT

- 11.17 Le port d'un casque rigide, avec la jugulaire attachée, est obligatoire pendant toute la durée de l'épreuve reconnaissances comprises.  
11.18 *Le port des gants **longs** est obligatoire pendant toute la durée de l'épreuve.*

#### § 7 MODIFICATION

- 11.19 Seul le collège des arbitres se réserve le droit de modifier le programme du cross-country court (**horaires**, temps de course et parcours).

#### § 8 RESULTATS

- 11.20 Les résultats du XCC ne seront pas utilisés pour la mise en grille de l'épreuve XCO mais compteront pour le classement général.

## 12. EPREUVE DE CROSS-COUNTRY OLYMPIQUE (XCO)

### § 1 CARACTERISTIQUES

- 12.1 Le parcours devra présenter une variété de terrains capable de mettre en valeur les qualités techniques des participants.
- 12.2 Le circuit fermé sera composé d'une boucle d'une distance de **2,5 à 3,5 km**, avec un dénivelé adapté au niveau des catégories.

### § 2 DEROULEMENT DE L'EPREUVE

- 12.3 Les départs seront donnés suivant l'ordre suivant :

<b>1<sup>er</sup> départ</b>	<b>U13 F</b>
<b>2<sup>ème</sup> départ</b>	<b>U13 G</b>
<b>3<sup>ème</sup> départ</b>	<b>U15 F</b>
<b>4<sup>ème</sup> départ</b>	<b>U15 G</b>
<b>5<sup>ème</sup> départ</b>	<b>U17 F</b>
<b>6<sup>ème</sup> départ</b>	<b>U17 G</b>

- 12.4 Tout concurrent surpris en sens inverse du circuit sera mis hors course.
- 12.5 Le non-respect de l'intégralité du parcours, la prise de raccourcis ou utilisation de tout autre moyen déloyal pour obtenir un avantage à l'encontre des autres concurrents, entraîneront la mise hors course.

### § 3 ZONE DE DÉPART

- 12.6 Selon la configuration du terrain, le collège des arbitres et le comité d'organisation fixeront le mode de départ, soit en réalisant "x" lignes regroupant, chacune, un concurrent par sélection, soit en répartissant les concurrents par ligne de **8 à 10** coureurs, selon un ordre préalablement tiré au sort.
- 12.7 L'accès aux lignes de départ s'effectue par des portes latérales, correspondant aux positions respectives des concurrents sur la grille de départ.
- 12.8 Les positions des concurrents sur leur ligne de départ seront déterminées par un tirage au sort des équipes participantes.
- 12.9 La position de chaque concurrent sur les lignes de départ sera attribuée par ordre de préférence fourni par les responsables de chaque délégation.
- 12.10 Les lignes seront espacées de 2,50 m et peuvent comporter un concurrent tous les 80 cm.
- 12.11 Les lignes seront matérialisées au sol.
- 12.12 Pour les départs effectués par lignes de **huit à dix** coureurs, les concurrents seront placés dans l'ordre du tirage au sort, puis par ordre de préférence d'après la liste communiquée par les équipes, en alternant les positions sur les lignes de départ comme indiqué ci-dessous :
- Ligne 1 - **Huit à Dix** premiers comités (1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10)  
 Ligne 2 - **Huit à Dix** derniers comités (11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20)  
 Ligne 3 - **Huit à Dix** derniers comités (20, 19, 18, 17, 16, 15, 14, 13, 12, 11)  
 Ligne 4 - **Huit à Dix** premiers comités (10, 9, 8, 7, 6, 5, 4, 3, 2, 1) etc.....

#### § 4 ZONE D'ARRIVÉE

- 12.13 Une fois la ligne d'arrivée franchie, les coureurs devront rapidement quitter la zone d'arrivée de façon à ne pas gêner les concurrents qui les suivront.

#### § 5 RÉPARATION ET AIDE EXTÉRIEURE

- 12.14 Une zone d'assistance technique sera mise en place, elle sera matérialisée par 2 panneaux :

***DÉBUT D'ASSISTANCE TECHNIQUE***  
***FIN D'ASSISTANCE TECHNIQUE***

Seuls les représentants des équipes possédant des badges officiels auront accès à cette zone.

- 12.15 L'assistance technique autorisée en course consiste en la réparation ou le remplacement de toute pièce du vélo, à l'exception du cadre et de la fourche.
- 12.16 L'assistance technique n'est autorisée que dans la zone prévue à cet effet.
- 12.17 Le matériel de remplacement et les outils pour les réparations devront être déposés dans la zone. Pour effectuer les réparations, le coureur pourra bénéficier de l'aide d'un mécanicien.
- 12.18 En plus de la zone prévue spécifiquement à cet effet, l'assistance technique est autorisée sur tout le parcours entre coureurs appartenant à une même équipe.
- 12.19 Toute autre aide extérieure réalisée en dehors de la zone d'assistance technique entraînera la disqualification du coureur.
- 12.20 Tout dispositif de liaison radio ou téléphonique entre concurrents ou éléments extérieurs est interdit et entraînera la disqualification de l'équipe.
- 12.21 Le ravitaillement liquide et solide n'est autorisé que dans la zone technique.

#### § 6 ÉQUIPEMENT

- 12.22 Le port d'un casque rigide, avec la jugulaire attachée, est obligatoire pendant toute la durée de l'épreuve reconnaissances comprises.
- 12.23 ***Le port des gants longs est obligatoire pendant toute la durée de l'épreuve.***

#### § 7 MODIFICATION

- 12.24 Seul le collège des arbitres se réserve le droit de modifier le programme du cross-country olympique (horaires, temps de course et parcours).

## 13. EPREUVE DE TRIAL / MANIABILITE « TFJV »

**Présentation** : Le VTT Trial TFJV, consiste à franchir des portes ou secteurs en terrain naturel ou artificiel, faisant appel à des notions d'équilibre et de maîtrise du vélo. Les zones sont constituées de différentes portes ou secteurs qui, une fois franchies, rapportent des points. Chaque zone comportera un maximum de 31 points **sauf pour la zone dite de « maniabilité » qui sera sans limite de points (voir §14).**

L'inter zone devra être d'une distance suffisante afin de permettre un bon déroulement de l'épreuve.

**Pour l'édition 2026, il sera proposé 1 zone spécifique dite de « maniabilité » parmi les quatre (hors zone 1 chrono) dans un format permettant au pilote de franchir plusieurs fois les portes dans un temps de 2 minutes (voir §14).**

### § 1 CARACTERISTIQUES

- 13.1 Le règlement VTT Trial « TFJV » **doit être utilisé au niveau régional (TRJV)**. Il peut être utilisé par toutes les structures FFC au niveau Régional et Interrégional pour le Trial.  
Cependant, il n'est pas utilisable, à ce jour, dans le cadre de la Coupe de France et du Championnat de France de Trial.
- 13.2 Le parcours se situera sur terrain accidenté permettant les tracés de zones et de portes adaptés aux catégories de pilotes **et de tous types ou toutes tailles de VTT**. Un cheminement VTT de type liaison permettra de rallier l'ensemble des zones.
- 13.3 Les féminines évolueront dans les zones inférieures à leur catégorie soit :  
- Zones U15 G pour les U17 F, Zones U13 G pour les U15 F.  
- 4 zones seront réservées spécifiquement aux U13 F.

### § 2 EQUIPEMENT

- 13.4 Le VTT Trial « TFJV » est **assimilé** aux Règles Techniques et de Sécurité du Trial VTT. La compétition se commence et se termine avec le même type de vélo. **(Voir articles 9.1, 9.2 et 9.3)**
- 13.5 Le port d'un casque rigide, avec la jugulaire attachée, est obligatoire pendant toute la durée de l'épreuve.
- 13.6 Seul l'usage des pédales plates, démunies de cale-pieds, est autorisé.
- 13.7 **Le port des gants longs est obligatoire pendant toute la durée de l'épreuve.**

### § 3 ORDRE DE PASSAGE

- 13.8 L'ordre de passage des comités sera tiré au sort.
- |  |                 |
|--|-----------------|
| <u>Les quatre premiers comités effectueront leur rotation dans l'ordre suivant</u> | : 1 – 2 – 3 – 4 |
| <u>Les quatre comités suivants effectueront leur rotation dans l'ordre suivant</u> | : 2 – 3 – 4 – 1 |
| <u>Les quatre comités suivants effectueront leur rotation dans l'ordre suivant</u> | : 3 – 4 – 1 – 2 |
| <u>Et les autres comités effectueront leur rotation dans l'ordre suivant</u>       | : 4 – 1 – 2 – 3 |
- 13.9 Les concurrents effectueront leurs rotations par catégorie sous la responsabilité d'un cadre technique de leur comité suivant l'ordre préalablement tiré au sort.

#### § 4 CARTON DE POINTAGE

- 13.10 Un carton de pointage récapitulatif des points à obtenir sera remis à chaque responsable d'équipe **au plus tard** au moment de la reconnaissance de chaque zone pour les 6 garçons et les 2 filles de l'équipe concernée.
- 13.11 L'ordre de passage des coureurs de chaque équipe sera **transmis** par le responsable de l'équipe et donné au responsable de la zone à l'issue de la reconnaissance.
- 13.12 Le responsable de l'équipe pourra prendre en photo le carton avec les résultats de ses pilotes. Ces cartons seront conservés par les arbitres de zone et remis au secrétariat du TFJV.
- 13.13 **Le carton de pointage pourra être remplacé par un pointage informatique type tablette, permettant la gestion des résultats.**

#### § 5 FORMAT DE COURSE

- 13.14 Le VTT Trial « TFJV » se dispute sur un circuit de 4 zones avec un seul passage par zone. **La zone 1 sera chronométrée.**
- 13.15 Un pilote peut décider d'arrêter sa course à tout moment.
- 13.16 Le pilote sera classé avec les points acquis lors de ces passages.
- 13.17 Les parents, suiveurs ou accompagnateurs ne doivent en aucun cas s'ingérer dans la compétition ni prodiguer des conseils (positions ou autre) au concurrent engagé dans la zone.
- 13.18 Le suiveur devra demander à l'arbitre de zone l'autorisation de rentrer dans la zone pour assurer la sécurité du pilote, lors de passages difficiles.

#### § 6 ZONES

- 13.19 Pour l'entrée de zone il est interdit de tenir le coureur par la selle afin de l'équilibrer avant le départ.
- 13.20 On est entré dans la zone lorsque l'axe de la roue arrière franchit la ligne de départ.
- 13.21 On est sorti de la zone lorsque l'axe de la roue arrière franchit la ligne d'arrivée.
- 13.22 **Temps de référence par zone** : Le pilote dispose de 2 minutes pour parcourir **la zone**. S'il dépasse ce temps, le pilote conserve les points des portes franchies dans les 2 minutes. Au coup de sifflet de l'arbitre, il doit quitter la section sans franchir d'autre porte (le jury des arbitres pourra néanmoins moduler le temps des zones en fonction des contraintes).

#### § 7 DÉCOMPTE DES POINTS

- 13.23 Le pilote est libre de franchir les portes ou secteurs qu'il souhaite ou qu'il a choisis.
- 13.24 A chaque passage d'une porte ou secteur, il marque les points de la porte ou secteur franchie.
- Important** : Si le pilote utilise un appui pour passer le vélo dans la porte ou secteur (pied d'assurage par exemple) les points de cette porte ou secteur ne sont pas comptés, et il prend une pénalité. S'il ne passe aucune porte ou secteur, il totalise 0 point.

**Portes** : Les portes sont formées par des flèches disposées pointes à pointes. Elles ont 3 valeurs différentes :

- **Flèches rouges** : 10 points, 1 porte par zone (10 pts)
- **Flèches bleues** : 5 points, 3 portes par zone (15 pts)
- **Flèches vertes** : 3 points, 2 portes par zone (6 pts)

**Secteur** : le secteur correspond à une porte qui comporte une entrée et une sortie. Il est matérialisé par des triangles noirs avec un marquage **E (Entrée)** et un marquage **S (Sortie)**.

Aucun appui n'est autorisé pour valider le secteur. En cas d'échec, le pilote reprend son cheminement à la porte suivante.

Les portes ou secteur sont numérotées et le pilote doit les passer dans l'ordre de numérotation et ne peut plus revenir en arrière. Par exemple une fois franchie la porte ou secteur 4, il ne peut plus prendre la 1, la 2 ou la 3.

De même, il ne peut pas repasser une porte ou secteur déjà franchie (**sauf dans la zone dite de maniabilité**).

## § 8 PASSAGE D'UNE PORTE OU D'UN SECTEUR

- 13.25 Le pilote entre dans la porte ou d'un secteur quand l'axe de sa roue avant franchit une ligne imaginaire entre les deux pointes des flèches de la porte ou de l'entrée/sortie du secteur.
- 13.26 Pour que les points de la porte soient comptés il faut que le pilote et le vélo soient entièrement passés dans la porte ou du secteur (point de référence : axe de la roue arrière).
- 13.27 Tant que la porte ou secteur n'est pas complètement franchie les retours en arrière sont autorisés, sauf si le pilote pose un appui.
- 13.28 Le pilote qui touchera ou déplacera une flèche et / ou son support avec son vélo ou avec son corps ou qui survole une flèche ne marque pas les points de cette porte mais peut continuer son évolution dans la zone.

## § 9 LES APPUIS

- 13.29 Définition d'un appui : Toute partie du corps (pied, main, tête, épaule, ...) ou du cycle (cintre, pédale, protection du plateau, fourche...), excepté le pneu en contact avec le sol, l'obstacle ou élément extérieur autre que le vélo.

## § 10 LES PENALITES

- 13.30 Les situations suivantes donnent lieu à l'attribution de pénalités :

### 1 pénalité :

- Appui à l'extérieur des limites de la zone
- Appui à l'intérieur des limites de la zone
- Tourner le pied sur place avec translation du pied (avec déplacement de la position)

### 5 pénalités :

- Poser deux appuis (pied, partie du corps) en même temps sur le sol ou sur un obstacle (sauf sur incident mécanique),
- Tout contact physique entre le pilote ou son vélo et l'accompagnateur
- Dépassement du temps imparti
- Non-respect de l'ordre de passage des portes (pas de retour en arrière possible),
- Repasser une porte déjà franchie,
- Passer par-dessus, par-dessous, déchirer les limites matérialisées de la zone (rubalise par exemple). Les points de mesure sont les axes des roues et l'axe longitudinal du vélo,
- Tenir le vélo autrement que par le guidon lorsqu'il y a un appui,
- Si un pied est à terre et que l'autre franchit l'axe longitudinal du vélo,
- Chute, parties du corps au-dessus des hanches en contact avec le sol ou assis au sol ou sur un obstacle,

- 13.31 Le fait de toucher un arbre, un rocher ou un autre obstacle avec une partie du corps ou du cycle sans qu'il y ait arrêt de la progression ne donnera pas lieu une pénalité.

## § 11 ARRÊT DU COMPTAGE DES POINTS

- 13.32 L'arrêt du comptage des points se fait dans les conditions ci-après :
- 5 pénalités : le pilote arrête son évolution mais garde les points acquis des portes ou secteur passés
  - Sortie de zone : le pilote comptabilise les points et les pénalités acquis dans la zone

## § 12 RECONNAISSANCE DES ZONES

- 13.33 Uniquement pour les Comités Régionaux, Comité départemental ou Nations étrangères engagés à l'épreuve et dans un temps imparti de 5 minutes maximum **sur ordre de l'arbitre de la zone**.

## § 13 INCIDENT MÉCANIQUE

- 13.34 En cas d'incident mécanique, saut de chaîne, bris de matériel, crevaison durant le passage sur les zones, le concurrent repart après réparation (assistance autorisée) à partir de l'endroit où a eu lieu l'incident. Cette réparation devra s'effectuer au plus tard 5 minutes après le passage du dernier coureur de l'équipe.
- 13.35 ***Si cet incident se passe dans la zone chronométrée, le chronomètre continue à tourner.***

## § 14 ZONE SPECIFIQUE MANIABILITE

- 13.36 Possibilité de marquer des points « sans limite » : le pilote est autorisé à effectuer un nombre illimité de passages dans la zone. À chaque passage, il devra franchir l'ensemble des portes dans l'ordre imposé (par exemple : portes 1 à 5, puis à nouveau portes 1 à 5, etc.).
- 13.37 Le passage des portes est obligatoire (un échec sur une porte donne le droit de poursuivre l'évolution dans la zone).
- 13.38 Le comptage des points s'arrêtera au terme de 2 minutes.
- 13.39 Cette zone comportera des portes à 3 et 5 points uniquement.
- 13.40 Pénalités : voir §10
- 13.41 Arrêt de comptage : voir §11 (à l'exception de repasser une porte déjà franchie)

## § 15 CLASSEMENT FINAL EPREUVE Trial « TFJV »

- 13.42 Le vainqueur de l'épreuve par catégorie est celui qui aura le plus de points.
- 13.43 En cas d'égalité de points entre 2 pilotes à la fin de la course, le départage est fait par rapport **aux nombres de pénalités (celui qui a le moins de pénalités en 1<sup>er</sup>)**.  
En cas de nouvelle égalité, les points acquis dans la zone « chrono » et enfin le temps de la « zone chrono » (faisant partie des zones proposées).  
La « zone chrono » sera obligatoirement identifiée comme étant la « zone 1 ».  
En cas de nouvelle égalité à l'issue de la zone chrono, les concurrents ex aequo recevront tous le même nombre de points, celui-ci correspondra à la place obtenue par l'ensemble des concurrents concernés.  
Dans la « zone chrono », le temps sera compté depuis l'entrée en zone jusqu'à l'arrêt du comptage des points.

## § 16 RECLAMATION

- 13.44 Les réclamations concernant le déroulement de l'épreuve devront être faites immédiatement dans la zone concernée en présence du Président du Collège des Commissaires. Aucune réclamation ne sera acceptée en dehors des zones.
- 13.45 Aucun support photo ou vidéo ne sera pris en compte en cas de contestation.
- 13.46 Les contestations collectives, les contestations contre le chronométrage ou encore contre la décision du collège des commissaires ne sont pas recevables.

## 14. EPREUVE DE DESCENTE *(ne sera pas au programme du TFJV 2026)*

### § 1 CARACTÉRISTIQUES

- 14.1 Le parcours suffisamment technique privilégiera l'adresse et non la vitesse. Il ne comportera aucun obstacle abrupt nécessitant un franchissement aérien obligatoire.
- 14.2 La distance du tracé sera inférieure à 2 kms pour toutes les catégories.

### § 2 ORDRE DE DÉPART

- 14.3 Il s'effectuera par catégorie : **Voir programme (il sera communiqué au moment des engagements)**
- 14.4 Les coureurs s'élanceront toutes les trente secondes. Une pause de quelques minutes pourra avoir lieu entre les différentes catégories, ouvreurs compris.
- 14.5 **Pour la 1<sup>ère</sup> manche**, les concurrents partiront dans l'ordre inverse **du classement général individuel en cours de la catégorie concernée**. **Pour la 2<sup>ème</sup> manche, les concurrents partiront par catégorie dans l'ordre inverse du classement de la 1<sup>ère</sup> manche.**

### § 3 ÉQUIPEMENT

- 14.6 L'ensemble des participants, coureurs et encadrement, devront disposer des équipements suivants aussi bien dans le cadre des reconnaissances que de la course :
- casque intégral monobloc homologué avec la jugulaire attachée (norme officielle CE, EU ou autre Continent équivalente),
  - protection dorsale, couvrant l'intégralité de la colonne vertébrale depuis les reins jusqu'au bas de la nuque,
  - **maillot à manches longues**,
  - gants longs,
  - coudières et genouillères,
  - **pantalon long ou short avec** protège-tibias ou jambières complètes.
- 14.7 Tout concurrent(e) ne disposant pas de l'équipement complet se verra refuser le départ.
- 14.8 Chaque **Comité Régional, Comité Départemental ou Nation étrangère** a l'entière responsabilité de la conformité des équipements de protection de l'ensemble de sa sélection.

### § 4 VÉRIFICATIONS

- 14.9 Le port de ces équipements sera contrôlé par des arbitres de courses au départ des télécabines, des télésièges ou des navettes ainsi qu'au sommet avant le départ.

### § 5 RECONNAISSANCES OFFICIELLES

- 14.10 Elles auront lieu suivant un ordre établi, comité par comité (jour et horaire précisés dans le programme et sur des panneaux sur place).
- 14.11 Lors des reconnaissances, la piste sera médicalisée. En dehors de ces périodes, l'accès au parcours sera **INTERDIT**.
- 14.12 Le port de l'équipement de sécurité pourra être contrôlé tout au long du parcours.
- 14.13 Un éducateur à pied ou à VTT en tenue complète devra accompagner chaque groupe de catégorie.

## § 6 COURSE

- 14.14 L'épreuve de descente s'effectue sur une ou deux manches, suivant les catégories.
- 14.15 Aucun essai, ni reconnaissance ne sont autorisés pendant l'épreuve.
- 14.16 Les temps sont pris au centième de seconde.
- 14.17 Une zone aménagée permettra à une trentaine de concurrents de s'échauffer avant le départ.
- 14.18 Un concurrent rattrapé devra céder le passage **sous peine de pénalités**.
- 14.19 Tout concurrent devra respecter le parcours dans son intégralité **sous peine de pénalités**.
- 14.20 **Classement :**

*Epreuve à 1 seule manche :* Le classement sera établi sur cette manche unique.

*Epreuve à 2 manches :* Le classement sera établi en retenant le temps de la meilleure manche réalisée par chaque concurrent à l'issue des deux manches.

En cas d'égalité, les concurrents ex aequo recevront tous le même nombre de points, celui-ci correspondra à la place obtenue par l'ensemble des concurrents concernés.

***Selon la configuration du site (épreuve TRJV ou TFJV), l'épreuve de DH peut se décliner également de la manière suivante :***

*a. Format à deux parcours DH et 1 manche :*

*Le classement sera établi en additionnant le temps réalisé sur chacune des deux descentes.*

*b. Format à deux parcours DH et 2 manches :*

*Le classement sera établi en additionnant le meilleur temps réalisé sur chacune des deux descentes.*

## § 7 MODIFICATION

- 14.21 A partir du jour des reconnaissances officielles, le parcours ne devra plus subir de modifications, sauf cas de force majeure (à l'appréciation du collège des arbitres).

## 15. EPREUVE D'ENDURO (au programme du TFJV 2026)

### § 1 CARACTÉRISTIQUES

- 15.1 Le parcours suffisamment technique privilégiera l'adresse et non la vitesse. Il ne comportera aucun obstacle abrupt nécessitant un franchissement aérien obligatoire.
- 15.2 Lorsque les liaisons s'effectueront à vélo, le dénivelé positif par catégorie est de l'ordre de :
- U13** : maximum 500m D+
  - U15** : maximum 700m D+
  - U17** : maximum 900m D+

### § 2 ORDRE DE DÉPART

- 15.3 Le départ s'effectuera par comité selon l'ordre du tirage au sort.
- 15.4 L'ordre des pilotes au sein d'un comité est libre.
- 15.5 Les coureurs s'élanceront à intervalle régulier communiqué la veille de l'épreuve par la direction de course. Une pause de quelques minutes pourra avoir lieu entre les différentes catégories, ouvriers compris.

### § 3 ÉQUIPEMENT

- 15.6 L'ensemble des participants, coureurs et encadrement, devront disposer des équipements suivants aussi bien dans le cadre des reconnaissances que de la course :
- casque intégral monobloc homologué avec la jugulaire attachée (norme officielle CE, EU ou autre Continent équivalente),
  - protection dorsale, couvrant l'intégralité de la colonne vertébrale depuis les reins jusqu'au bas de la nuque,
  - **maillot à manches longues**,
  - gants longs,
  - coudières et genouillères,
  - **pantalons long ou short avec** protège-tibias ou jambières complètes.
- 15.7 Tout concurrent(e) ne disposant pas de l'équipement complet se verra refuser le départ.
- 15.8 Chaque **Comité Régional, Comité Départemental ou Nation étrangère** a l'entière responsabilité de la conformité des équipements de protection de l'ensemble de sa sélection.

### § 4 VÉRIFICATIONS

- 15.9 Le port de ces équipements sera contrôlé par des arbitres de courses au départ des télécabines, des télésièges ou des navettes ainsi qu'au sommet avant le départ.

### § 5 RECONNAISSANCES OFFICIELLES

- 15.10 Le format des entraînements sera décrit dans le guide technique de l'épreuve : pas de reconnaissance ou reconnaissance à pied ou reconnaissance à vélo
- 15.11 En cas de reconnaissance à vélo, la piste sera médicalisée. En dehors de ces périodes, l'accès au parcours sera **INTERDIT**.
- 15.12 Le port de l'équipement de sécurité pourra être contrôlé tout au long du parcours.
- 15.13 Un éducateur à pied ou à VTT en tenue complète devra accompagner chaque groupe de catégorie.

## § 6 COURSE

- 15.14 L'épreuve d'enduro s'effectue sur minimum 2 spéciales.
- 15.15 Aucun essai, ni reconnaissance ne sont autorisés pendant l'épreuve.
- 15.16 Les temps sont pris au centième de seconde.
- 15.17 Une zone aménagée permettra à une trentaine de concurrents de s'échauffer avant le départ.
- 15.18 Tout concurrent devra respecter le parcours dans son intégralité **sous peine de pénalités**.
- 15.19 L'assistance technique extérieure n'est autorisée que dans la zone prévue à cet effet.
- 15.20 **Classement :**

Le classement sera établi en additionnant le temps réalisé sur chacune des spéciales.

## § 7 MODIFICATION

- 15.21 A partir du jour des reconnaissances officielles, le parcours ne devra plus subir de modifications, sauf cas de force majeure (à l'appréciation du collègue des arbitres).

## 16. COMPTAGE DES POINTS ET CLASSEMENT

### § 1 CLASSEMENT PAR EPREUVE

- 16.1 Le barème suivant sera appliqué pour chaque épreuve, par catégorie ou par équipe :
- (sauf Relais par équipe Coefficient 6)

Places	Points	Places	Points	Places	Points	Places	Points
1	150	26	90	51	40	76	15
2	147	27	88	52	39	77	14
3	144	28	86	53	38	78	13
4	141	29	84	54	37	79	12
5	138	30	82	55	36	80	11
6	135	31	80	56	35	81	10
7	132	32	78	57	34	82	9
8	129	33	76	58	33	83	8
9	126	34	74	59	32	84	7
10	123	35	72	60	31	85	6
11	120	36	70	61	30	86	5
12	118	37	68	62	29	87	4
13	116	38	66	63	28	88	3
14	114	39	64	64	27	89	2
15	112	40	62	65	26	90	1
16	110	41	60	66	25	91	1
17	108	42	58	67	24	92	1
18	106	43	56	68	23	93	1
19	104	44	54	69	22	94	1
20	102	45	52	70	21	95	1
21	100	46	50	71	20	96	1
22	98	47	48	72	19	97	1
23	96	48	46	73	18	98	1
24	94	49	44	74	17	99	1
25	92	50	42	75	16	100	1

## § 2 CLASSEMENTS INTERMÉDIAIRES

Les classements intermédiaires seront communiqués chaque soir aux chefs d'équipes des sélections à l'issue de la réunion d'organisation (via la plateforme informatique).

## § 3 CLASSEMENT GÉNÉRAL

16.2 Un classement général par sélection sera établi, il prendra en compte les points acquis, dans chaque discipline individuelle, par les **quatre** meilleurs garçons et **les 2 meilleures filles** plus les points marqués lors de l'épreuve du relais par équipe.

16.3 Sera déclaré vainqueur dans la catégorie concernée, la sélection ayant totalisé le plus grand nombre de points. En cas d'ex æquo, priorité sera donnée à la sélection ayant obtenu le meilleur tirage au sort.

16.4 Un classement général individuel sera établi pour les **U17 Filles** et **U17 Garçons**.

Il prendra en compte les points acquis dans chaque discipline **XCC - Trial - XCO – Gravity**.

En cas d'ex æquo, les concurrents seront départagés sur la base de la plus mauvaise place acquise dans les **trois** disciplines, le concurrent ayant réussi la moins bonne performance, puis la 2<sup>ème</sup> moins bonne performance, puis la 3<sup>ème</sup> moins bonne performance sera classé en dernier.

## § 4 CAS PARTICULIERS

16.5 Un abandon dans l'une des épreuves sera égal à 0.

16.6 En cas d'ex æquo, priorité sera donné au coureur dont le comité aura obtenu le meilleur tirage au sort.

## 17. TITRES ET RECOMPENSES

17.1 L'équipe gagnante se verra remettre des maillots de :

« **VAINQUEUR DU TROPHEE DE FRANCE DES JEUNES VÉTÉTISTES** »

17.2 Les vainqueurs individuels U17 Filles et U17 Garçons au classement général des **3** épreuves (Trial - Cross-country - Descente) recevront un maillot :

« **VAINQUEUR U17 Fille DU TFJV et VAINQUEUR U17 Garçon DU TFJV** »

## 18. PENALITES

Article	Epreuve	Faits de course	Pénalité
18.1	Généralité	Les pénalités en points infligées à un concurrent sont déduites du nombre de points marqués par l'équipe (U13, U15, U17) dont il fait partie au classement général du TFJV.	
18.2	Généralité	Les autres pénalités en points (comportement des éducateurs ou autres) sont déduites du nombre de points marqués par la sélection régionale, départementale ou par la Nation étrangère concernée au classement général du TFJV.	
18.3	Toutes	Non-respect des emplacements réservés aux partenaires officiels sur les plaques de cadre Au départ A l'arrivée	<i>Refus de départ Pénalités 100 points</i>
18.4	Toutes	Changement de vélo	<i>Mise hors course</i>
18.5	Toutes	Assistance matérielle extérieure durant l'épreuve	<i>Mise hors course</i>
18.6	XC, Gravity	Absence sur un contrôle de passage	<i>Mise hors course</i>
18.7	XC, Gravity	Circulation en sens inverse du circuit	<i>Mise hors course</i>
18.8	XC, Gravity	Refus de céder le passage par un concurrent rattrapé	<i>Pénalités 50 points</i>
18.9	XC, Gravity	Non-respect du parcours	<i>Mise hors course</i>
18.10	Toutes	Non port des équipements individuels de sécurité	<i>Refus de départ</i>
18.11	Gravity	Circulation sur la piste de descente ou enduro en dehors des périodes de reconnaissance	<i>Mise hors course</i>
18.12	Toutes	Essai durant la course	<i>Mise hors course</i>
18.13	XC	Communication au cours de l'épreuve	<i>Mise hors course</i>

18.14	Trial	Communication au cours de l'épreuve	<i>Arrêt de comptage des points de la zone</i>
18.15	XCR	Prise de relais incorrecte lors de l'épreuve de relais	<i>Pénalité de 10 secondes</i>
18.16	XC, Gravity	Les éducateurs accompagnant les groupes de compétiteurs pour les entraînements ou échauffement sont tenus de porter les équipements complets par rapport à la discipline concernée	<i>Pénalité de 200 points</i>
18.17	Trial	Présence en vélo, à pied, ou tout autre moyen (caméra, appareil photo, drone, ...) sur les zones délimitées pour le trial avant le début de l'épreuve	<i>Pénalité de 100 points par infraction constatée</i>
18.18	XC	Tout concurrent surpris à jeter des déchets, papiers, chambres à air ou autres objets sur le parcours en dehors des zones techniques :	<i>Mise hors course</i>
18.19	Toutes	Le port de caméra est rigoureusement interdit	Au départ A l'arrivée <i>Refus de départ Mise hors course</i>
18.20	XC	Non-respect de l'ordre des pilotes annoncé au Relais des comités	<i>Pénalité de 100 points par infraction</i>

## 19. BONUS

- 19.1 Toutes les équipes participantes doivent mettre chaque jour un jeune arbitre à la disposition de l'organisation pour officier sur les différentes épreuves.
- 19.2 Ne peuvent être pris en compte que les jeunes arbitres **âgés de 14 à 20 ans** dans l'année.
- 19.3** Un bonus de 50 points par jour de course sera accordé à chaque sélection répondant à cette obligation, soit la possibilité d'obtenir au total un bonus de **200** points maximum **avec la condition (sous réserves) de pouvoir présenter le livret du jeune arbitre, validant sa formation et son implication sur les épreuves, par le comité régional de son appartenance.**
- 19.4 *Un bonus de 30 points sera accordé à chaque sélection qui mettra une personne à disposition pour assurer la tâche de « juge arbitre trial » le jour de l'épreuve Trial et qui aura également participé à la réunion d'information - formation qui aura lieu le jour précédant l'organisation.*

## 20. RÉCLAMATIONS

- 20.1 Les réclamations concernant le déroulement de chaque épreuve devront être déposées par écrit dans les 60 minutes après l'arrivée du coureur concerné par le chef d'équipe de la sélection.
- 20.2 Les réclamations concernant les classements doivent être déposées par écrit par le chef d'équipe de la sélection concernée dans un délai de 30 minutes après parution des résultats.
- 20.3 Le Collège des arbitres règle le différend immédiatement en se réunissant sur place. Tout concurrent et son chef d'équipe mis en cause doit être entendu par le collège des arbitres.
- 20.4 Les décisions prises par le collège des arbitres sont sans appel.

## 21. RECONNAISSANCE DES PARCOURS

- 21.1 Lors des reconnaissances officielles des parcours (XC relais, **XC court**, XC olympique, descente **ou enduro**), les coureurs ainsi que leur encadrement doivent obligatoirement porter les plaques de guidon fournies par les organisateurs. Les personnes non munies de ces plaques de guidon ne pourront pas accéder aux parcours pendant les reconnaissances officielles.

## 22. MODIFICATION DU RÉGLEMENT

- 22.1 Le collège des arbitres, en relation avec les représentants de la Commission Nationale de Vélo Tout Terrain et de la Direction Technique Nationale, peut apporter les modifications qu'il juge nécessaires au présent règlement selon les cas de figure rencontrés.

## **ANNEXE: EPREUVE DE CROSS COUNTRY ELIMINATOR (XCE)**

*(L'épreuve de XCE n'est pas au programme du TFJV 2026, mais elle peut l'être dans les régions)*

### **§ 1 CARACTÉRISTIQUES**

- AN.1 Seuls les U17 F et les U17 G participent à l'épreuve de XCE, organisée par poules de 4. (en région, le XCE peut être ouvert à toutes les catégories).
- AN.2 Le parcours de l'épreuve de cross-country Eliminator devra mesurer entre 300 et 500 m et comprendre des obstacles naturels et/ou artificiels.
- AN.3 Les sections à voie unique ('single track') sont à éviter. Des obstacles comme des arbres, des marches (montée/descente), des dénivellations abruptes, des ponts ou structures en bois, peuvent permettre de créer une épreuve courte et dynamique.
- AN.4 Le départ et l'arrivée doivent se situer à différents endroits afin de préparer la manche suivante.

### **§ 2 DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE**

#### **RESUME :**

Les 64 meilleurs garçons et les 32 meilleures filles sont retenus à l'issue des qualifications individuelles (parcours chronométré) pour s'affronter ensuite dans les poules finales de quatre, les 2 premiers étant retenus pour le tour suivant. Les autres concurrents ou concurrentes sont classés en fonction du temps réalisé lors des qualifications.

Les autres coureurs sont classés de la 32ème à la nième place (U17 F) et de la 65ème à la nième place (U17 G) selon le temps mis lors des qualifications.

Ils ne participent pas aux poules finales.

Il reste ensuite pour les filles : 8 x 4, puis 4 x 4 puis 2 x 4 puis 2 x 4 épreuves, soit 16 courses,

Il reste ensuite pour les garçons : 16 x 4, puis 8 x 4, puis 4 x 4 puis 2 x 4 puis 2 x 4 épreuves, soit 32 courses.

Note timing : En tablant sur un enchaînement de courses les unes derrière les autres toutes les trois minutes, sans interruption, cela correspond environ à 2H30 de course (48 courses enchaînées).

#### **ÉPREUVE PRINCIPALE :**

L'épreuve principale est constituée de manches éliminatoires et les carrés de coureurs sont formés comme indiqué dans le tableau en Annexe 2 (Format des compétitions XCE).

#### **Ordre des manches**

- les garçons d'abord, jusqu'à ce que les filles aient le même système de carrés.
- finales : petite finale filles, puis petite finale garçons
- grande finale filles, puis grande finale garçons.

Le contact intentionnel en poussant, tirant ou d'autres manières qui obligent un autre participant à ralentir, chuter ou quitter le parcours n'est pas autorisé et son auteur sera sanctionné par une disqualification (DSQ).

Les coureurs déclarés DNF, DSQ ou DNS en demi-finale n'ont pas le droit de participer à la petite finale.

### **§ 3 EQUIPEMENT**

- AN.5 Le port d'un casque rigide, avec la jugulaire attachée, est obligatoire pendant toute la durée de l'épreuve.
- AN.6 Le port de gants longs est obligatoire durant toute l'épreuve.
- AN.7 Chaque Comité Régional a l'entière responsabilité de la conformité des équipements de protection de l'ensemble de sa sélection.

### **§ 4 VÉRIFICATIONS**

- AN.8 Le port de ces équipements sera contrôlé par des arbitres de courses au départ.

## **§ 5 RECONNAISSANCES OFFICIELLES**

AN.9 Elles auront lieu suivant un ordre établi, comité par comité (jour et horaire précisés dans le programme et sur des panneaux sur place).

## **§ 6 QUALIFICATIONS**

AN.10 Pour les qualifications, les coureurs se présentent dans l'ordre communiqué la veille aux chefs d'équipes.

AN.11 Départ toutes les minutes, parcours de deux minutes maximum. 60 pilotes passent par heure, durée prévisionnelle : 2H30 (sans interruption). Les horaires de passage seront affichés. Le tirage au sort du mardi matin fera foi pour l'ordre de passage des Comités et des pilotes.

## **§ 7 CONTROLES DE PASSAGE :**

AN.12 Des contrôles de passage pourront être établis sur le parcours. Le collège des arbitres vérifiera tout où partie des pointages ainsi réalisés.

AN.13 Tout concurrent surpris en sens inverse du circuit sera mis hors course.

AN.14 Le non-respect de l'intégralité du parcours, prise de raccourcis ou utilisation de tout autre moyen déloyal pour obtenir un avantage à l'encontre des autres concurrents entraînera la mise hors course.

AN.15 Le coureur est seul responsable de son parcours.

## **§ 8 MATERIEL ET ASSISTANCES TECHNIQUES :**

AN.16 Les vélos admis dans les épreuves du TFJV de XC Eliminator devront répondre aux normes UCI en vigueur pour le cross-country.

AN.17 Les compétiteurs sont seuls responsables de la conformité aux normes en vigueur du matériel qu'ils utilisent ainsi que de leur entretien.

AN.18 La plaque de guidon doit être fixée de façon à assurer sa bonne visibilité. Cette plaque et le dossard, fournis par l'organisateur, sont des emplacements réservés aux sponsors officiels de la FFC, à l'exclusion de tout autre, et doivent être conservés dans leur configuration originale.

AN.19 Assistance technique :

L'assistance technique en course est interdite sur ce type d'épreuve.

Les coureurs peuvent transporter avec eux des outils et pièces de rechange pour autant que ceux-ci ne comportent pas de danger pour le coureur lui-même ou les autres concurrents.

AN.20 L'utilisation de liaisons radio ou autres moyens de communication à distance avec les coureurs est interdite.

## **§ 9 ZONE DE DEPART :**

AN.21 L'accès aux lignes de départ s'effectue par des portes latérales ou l'arrière des lignes.

AN.22 Les lignes doivent comporter au minimum un concurrent tous les 80cm.

AN.23 Les lignes de départ sont matérialisées au sol.

AN.24 Le départ est donné par l'arbitre au départ selon la procédure suivante :

- Avertissements à 1 minute,
- Avertissement à 30 secondes du départ,
- Puis annonce finale que le départ sera donné dans les 15 secondes.

AN.25 Le départ est donné à l'aide d'un revolver ou, à défaut, par un coup de sifflet.

**§ 10 MISE EN GRILLE :**

Elle s'effectuera selon les temps de qualification.  
Une grille de départ doit être tracée au sol. Les coureurs doivent être alignés de front au départ. Dans chaque manche éliminatoire, les coureurs peuvent choisir leur position de départ dans l'ordre du classement de la manche de qualification. Le coureur ayant le meilleur temps choisit en premier.

**PROGRAMME XCE (32 coureurs, 4 par manche)**

**1/8 FINALS**

QR	Bib	Heat 1	Rank
1.	1		
16.	15		
17.	17		
32.	32		

QR	Bib	Heat 2	Rank
8.	8		
9.	9		
24.	24		
25.	25		

QR	Bib	Heat 3	Rank
4.	4		
13.	13		
20.	20		
29.	29		

QR	Bib	Heat 4	Rank
5.	5		
12.	12		
21.	21		
28.	28		

QR	Bib	Heat 5	Rank
2.	2		
15.	15		
18.	18		
31.	31		

QR	Bib	Heat 6	Rank
7.	7		
10.	10		
23.	23		
26.	26		

QR	Bib	Heat 7	Rank
3.	3		
14.	14		
19.	19		
30.	30		

QR	Bib	Heat 8	Rank
6.	6		
11.	11		
22.	22		
27.	27		

**1/4 FINALS**

Heat 1 > 1.	Bib	Heat 9	Rank
Heat 1 > 2.			
Heat 2 > 1.			
Heat 2 > 2.			

Heat 3 > 1.	Bib	Heat 10	Rank
Heat 3 > 2.			
Heat 4 > 1.			
Heat 4 > 2.			

Heat 5 > 1.	Bib	Heat 11	Rank
Heat 5 > 2.			
Heat 6 > 1.			
Heat 6 > 2.			

Heat 7 > 1.	Bib	Heat 12	Rank
Heat 7 > 2.			
Heat 8 > 1.			
Heat 8 > 2.			

**1/2 FINALS**

Heat 9 > 1.	Bib	Semi Final 1	Rank
Heat 9 > 2.			
Heat 10 > 1.			
Heat 10 > 2.			

Heat 11 > 1.	Bib	Semi Final 2	Rank
Heat 11 > 2.			
Heat 12 > 1.			
Heat 12 > 2.			

**FINALS**

Semi Final 1 > 3.	Bib	Small Final	Rank
Semi Final 1 > 4.			
Semi Final 2 > 3.			
Semi Final 2 > 4.			

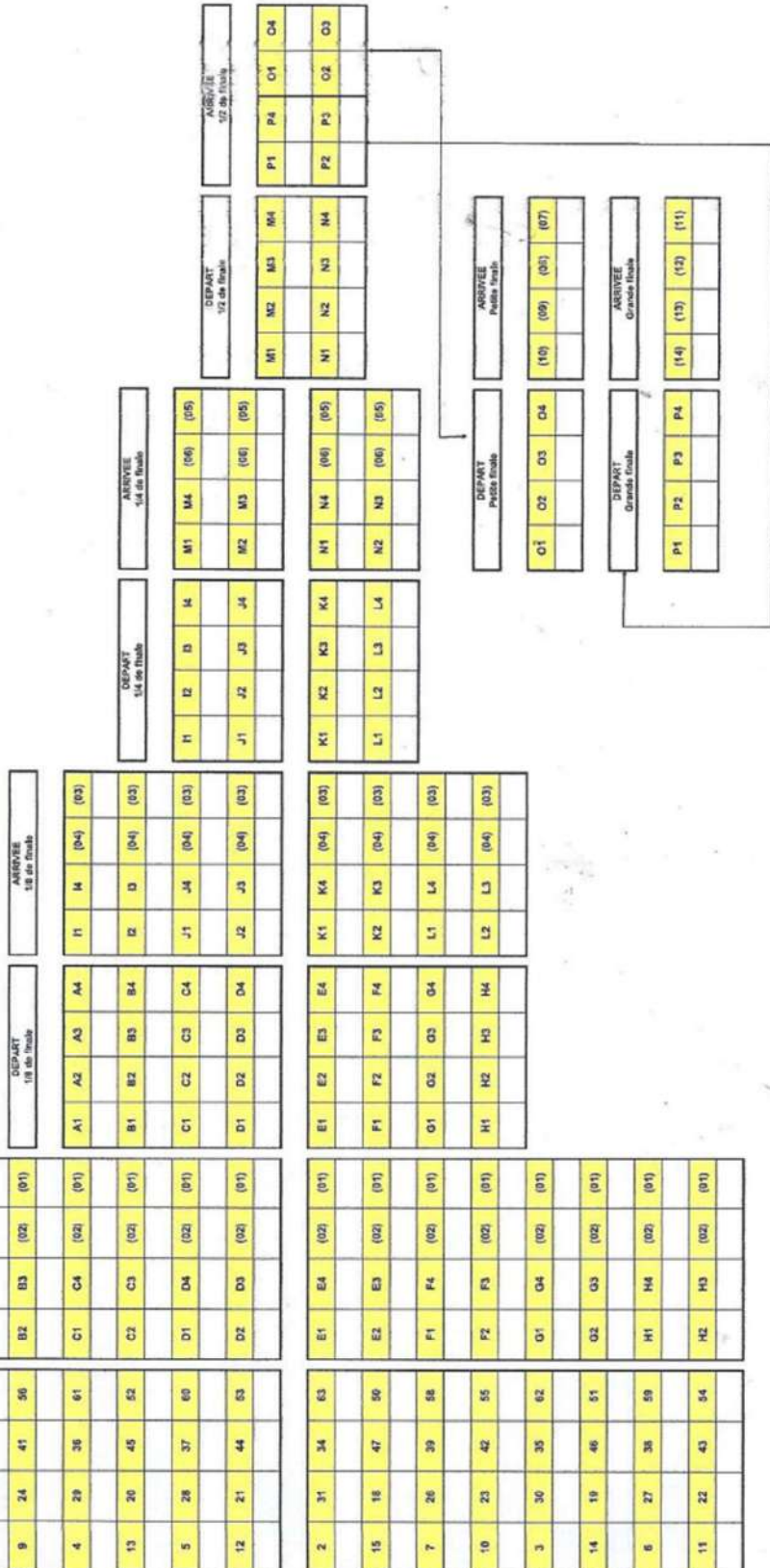
Semi Final 1 > 1.	Bib	Big Final	Rank
Semi Final 1 > 2.			
Semi Final 2 > 1.			
Semi Final 2 > 2.			

Notes :  
- If fewer than 24 riders are ranked in the qualifying round (QR), the first round will be the 1/4 finals:  
Heat 1 > Bib 1-8-9-16, Heat 2 > 4-5-12-13, Heat 3 > 2-7-10-15, Heat 4 > 3-6-11-14.  
The competition shall not be held if fewer than 12 riders are entered for the qualifying round



GRILLE DE CONTRÔLE DES EPREUVES DE 4 CROSS A UTILISER POUR 64 CONCURRENTS AU DEPART

Dans les poules des 16èmes de finale, les coureurs sont placés en fonction du temps obtenu lors des qualifications  
 Les poules des 8èmes de finale sont composées en fonction du résultat obtenu lors des 16èmes de finale  
 Les poules des 1/4 de finale sont composées en fonction du résultat obtenu lors des 8èmes de finale  
 Les poules des 1/2 finales sont composées en fonction du résultat obtenu lors des 1/4 de finale  
 Le classement des 1/2 finales permet de composer la petite finale et la grande finale  
 A tous niveaux, les concurrents éliminés marquent le nombre de points figurant au-dessus de la case correspondant à leur dernier résultat  
 Les concurrents ex aequo en nombre de points sont départagés en fonction du temps obtenu lors des qualifications







## REGLEMENT DU CHALLENGE REGIONAL ROUTE 2026 DES ECOLES FRANCAISES DE CYCLISME BOURGOGNE FRANCHE COMTE

Le CHALLENGE REGIONAL des JEUNES CYCLISTES est ouvert à tous des catégories U7 à U15.  
Seuls les licenciés FFC du Comité Régional BFC seront classés dans ce challenge.

A noter que le classement du challenge pourra permettre de constituer l'équipe « entente régionale BFC » pour le trophée de France des jeunes cyclistes 2026 (Sarrebouurg-Moselle)

Durée : du Dimanche 29 mars au dimanche 14 juin à 2026

Épreuves concernées :

6 épreuves composent le Challenge 2026 :

Il sera retenu les 5 meilleurs classements des 6 épreuves. Autrement dit, il y aura 1 joker.

DATE	EPREUVES	Organisateurs
29/03	PRIX DE NOIDANS LES VESOUL	ROUE D'OR DE NOIDANS
12/04	PRIX DE MONTGESOYE	VELO CLUB ORNANS
01/05	PRIX DE BELFORT	CC BELFORT MIOTTE
16/05	PRIX DE VINCENT	GUIDON BLETTERANOIS
31/05	PRIX DE RENEVE	ASPTT DIJON
14/06	PRIX DE CHATILLON LE DUC SOUVENIR VINCENT JACQUET	AMICALE CYCLISTE BISONTINE

2 à 3 épreuves seront proposées sur chaque journée parmi : route, sprint, contre la montre individuel, méca-jeux, contre la montre par équipe.

**Attribution des points pour chaque épreuve :**

1<sup>er</sup> 50 points, 2<sup>ème</sup> 44, 3<sup>ème</sup> 40, 4<sup>ème</sup> 37, 5<sup>ème</sup> 34, 6<sup>ème</sup> 32, 7<sup>ème</sup> 30, 8<sup>ème</sup> 28, 9<sup>ème</sup> 26, 10<sup>ème</sup> 24, 11<sup>ème</sup> 22, 12<sup>ème</sup> 21, 13<sup>ème</sup> 20, 14<sup>ème</sup> 19, 15<sup>ème</sup> 18, 16<sup>ème</sup> 17, 17<sup>ème</sup> 16, 18<sup>ème</sup> 15, 19<sup>ème</sup> 14, 20<sup>ème</sup> 13, 21<sup>ème</sup> 12, 22<sup>ème</sup> 11, 23<sup>ème</sup> 10, 24<sup>ème</sup> 9, 25<sup>ème</sup> 8, 26<sup>ème</sup> 7, 27<sup>ème</sup> 6, 28<sup>ème</sup> 5, 29<sup>ème</sup> 4, 30<sup>ème</sup> 3, 31<sup>ème</sup> 2 et 32<sup>ème</sup> 1pt.

## Récompenses

Dans chaque catégorie de U7 à U15, les maillots suivants seront remis lors du **trophée régional le 21 juin 2026 organisé par le VC MORTEAU MONTBENOIT**

Maillot jaune : Leader du classement général

Maillot bleu : leader route

Maillot rouge : leader grimpeur (**U7 non concernés**)

Maillot vert : leader sprint et contre la montre

Maillot orange : leader méca-jeux

Maillot blanc : leader 1<sup>ère</sup> année (**U7 non concernés**)

Maillot rose : leader féminine

Maillot gris : leader CLM par équipe (**U7 non concernés**)

**La participation à 5 épreuves est obligatoire pour prétendre à un maillot.**

**Il n'y a pas de participation minimum pour les filles u15**

Un concurrent ne pourra prétendre à 2 maillots, sauf celui de CLM par équipe. L'ordre d'attribution des maillots s'effectue suivant l'ordre ci-dessus. Aucun cumul possible. Si la leader féminine se voit attribuer un autre maillot, elle aura le choix du maillot.

En cas d'égalité, les coureurs seront départagés suivant le nombre de premières places, deuxièmes places, troisièmes places, etc...

## GRILLE DE DEPART

Pas de mise en grille.

Les féminines seront placées devant les garçons et partiront en même temps.

## **EPREUVE GPM**

**(U7 non concernés)**

Épreuves concernées : Prix de Noidans les Vesoul, Prix de Vincent, Prix de Châtillon-Le-Duc Souvenir Vincent Jacquet,

Sur la ligne du GPM, les 3 premiers marquent 5 / 3 / 1 points à chaque tour.

## **EPREUVE MECA JEUX**

Cette épreuve aura un coefficient 1 comme les autres épreuves.

## **EPREUVE SPRINT/CLM**

Sprint court de 60 à 150m

Les CLM individuels seront privilégiés pour les catégories U13 à U15.

Possibilité de CLM individuel pour tout le monde si le temps et le circuit le permettent.

## **CONTRE LA MONTRE PAR EQUIPE**

**(U7 non concernés)**

Épreuves concernées : prix de Belfort, prix de Châtillon-Le-Duc Souvenir Vincent Jacquet, souvenir Michel Vardanega

Des Contre la Montre par équipes seront organisés afin d'initier nos coureurs à cette épreuve et les faire progresser. Une équipe de club devra être composée de 1 U11, 1 U13, 1 U15 et une féminine de l'une de ces catégories.

Les éducateurs de club pourront engager 2 équipes auprès des arbitres avant chaque épreuve.

Chaque équipe composée gardera le même nom du début à la fin du challenge.

En revanche sa composition peut varier.

La grille de points individuelle sera utilisée pour l'attribution des points aux clubs.

## **CAHIER DES CHARGES**

Chaque organisateur devra respecter le cahier des charges.

## **Règlementation**

Tous les coureurs participant à ce challenge doivent respecter la réglementation fédérale, et en particulier le développement de leur catégorie. Un contrôle des braquets pourra être effectué sur chaque course, à l'initiative des arbitres.

Les U15 filles n'ont pas de limitation de braquet.

Voir annexe du tableau des développements.



## TABLEAU DES DÉVELOPPEMENTS

Vous trouverez ci-dessous, le tableau des développements pour des roues d'un diamètre de 680 mm (pneumatique compris)

Nombre de dents au	Nombre de dents au pignon														
	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26
37	658	608	564	526	494	464	439	416	395	376	359	343	329	316	304
38	676	624	579	541	507	477	450	427	405	386	368	352	338	324	312
39	694	640	595	555	520	490	462	438	416	396	378	362	347	333	320
40	712	657	610	569	534	502	474	449	427	406	388	371	356	341	328
41	729	673	625	583	547	515	486	460	437	417	398	380	364	350	336
42	747	690	640	598	560	527	498	472	448	427	407	390	373	358	345
43	765	706	656	612	574	540	510	483	459	437	417	399	382	367	353
44	783	723	671	626	587	552	522	494	469	447	427	408	391	375	361
45	801	739	686	640	600	565	534	505	480	457	436	417	400	384	369
46	818	755	701	655	614	578	545	517	491	467	446	427	409	393	377
47	836	772	717	669	627	590	557	528	502	478	456	436	418	401	386
48	854	788	732	683	640	603	569	539	512	488	466	445	427	410	394
49	872	805	747	697	654	615	581	550	523	498	475	455	436	418	402
50	890	821	762	712	667	628	593	562	534	508	485	464	445	427	410
51	907	838	778	726	680	640	605	573	544	518	495	473	453	435	419
52	925	854	793	740	694	653	617	584	555	528	504	482	462	444	427
53	943	870	808	754	707	666	629	595	566	539	514	492	471	452	435
54	961	887	823	769	720	678	640	607	576	549	524	501	480	461	443
55	979	903	839	783	734	691	652	618	587	559	534	510	489	469	451
56	996	920	854	797	747	703	664	629	598	569	543	520	498	478	460

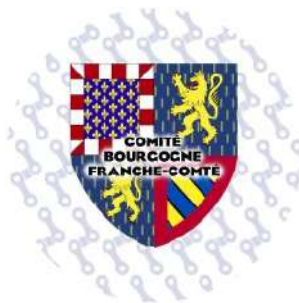
DÉVELOPPEMENTS MAXIMUM AUTORISÉS			
Catégorie	Route	Epreuves	Piste
Prélicenciés	560	Ecole de cyclisme	
Poussins	560	Ecole de cyclisme	
Pupilles	560	Ecole de cyclisme	
Benjamins	640	Ecole de cyclisme	
Minimes garçons	701	Dans toutes les épreuves	671
Minimes filles	Libre (anciennement 701)	Dans les épreuves Minimes filles seules	671
	Libre (anciennement 762)	Dans les épreuves Cadettes	701
	Libre (anciennement 701)	Dans les épreuves Minimes garçons	671
	Libre (anciennement 701)	Ecole de Cyclisme	671
Cadets	Libre (anciennement 762)	Dans toutes les épreuves	701
Cadettes	Libre (anciennement 762)	Dans les épreuves Cadettes seules	701
	Libre (anciennement 762)	Dans les épreuves Cadets	701
	Libre (anciennement 762)	Dans les épreuves Minimes filles	701
	Libre (anciennement 701)	Dans les épreuves Minimes garçons	671
Juniors Hommes	Libre* (épreuves régionales et fédérales)793 (épreuves internationales Juniors)	Dans les épreuves Juniors Hommes seules	Libre
	Libre	Dans les épreuves de 17 ans et plus	Libre
Juniors Femmes	Libre* (épreuves régionales et fédérales)793 (épreuves internationales Juniors)	Dans les épreuves de 17 ans et plus	Libre
	Libre (anciennement 762)	Dans les épreuves Cadets	
	Libre	Épreuves de 17 ans et plus	Libre
	Libre (anciennement 793)	Épreuves avec Juniors Hommes	Libre

### Comment calculer votre développement ?

Développement = diamètre de la roue x 3,1416 x Nombre de dents au plateau  
 Nombre de dents au pignon

\* Décision au 01.01.2020

Version au 29.11.2021



## CAHIER DES CHARGES DU CHALLENGE REGIONAL BFC

1. L'organisateur devra respecter le nombre d'épreuves prévues dans le challenge.
2. Les épreuves suivies des podiums se terminent au plus tard à 16h30.
3. Sur l'épreuve GPM, l'organisateur devra prévoir au minimum 2 bénévoles/arbitres/éducateurs pour classer les jeunes à chaque passage sur la ligne GPM qu'il aura au préalable distinctement signalée et marquée au sol.  
Des grilles de classement seront mises à disposition des organisateurs et devront être remises à la fin des épreuves à un membre de la commission jeune ou à l'adresse mail [commissionjeunesbfc@gmail.com](mailto:commissionjeunesbfc@gmail.com)
4. Les sprints devront être courts (60 à 150m) et devront être faits avec une cellule de chronométrage (location possible de 75€+120€ de caution, auprès du CD25 à l'adresse mail suivante : [contact.cd25@gmail.com](mailto:contact.cd25@gmail.com))
5. Privilégier les CLM individuels pour les catégories U13 et U15, possibilité pour les autres catégories si le circuit le permet.
6. Le classement de chaque épreuve et le classement général devront être envoyés à la commission jeune dans un délai de 48h.
7. Arbitrage et résultats : l'organisateur et les arbitres devront communiquer les résultats selon le fichier EXCEL préconisé par le FFC dont ci-après une vision :

### TABLEAU DE CLASSEMENT

Fédération Française de Cyclisme - Comité Régional de Bourgogne Franche-Comté

Société organisatrice :

Catégorie :

Titre de la course :

Date de l'épreuve :



gagnés (Réservé CB)	Place	Équipe	Nom du coureur	Équipe - Société	Nation	n° de licence	Série	Temps	
								Moyenne du 1er :	km/h

Les parties surlignées en jaune sont obligatoires.